



Pays de Fayence
Provence d'Azur

Service déchets

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS
ANNÉE 2024**

(décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)

SOMMAIRE

I. INDICATEURS TECHNIQUES	4
1. Territoire desservi	4
2. Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets	5
2.1 Collecte des déchets pris en charge par le service	5
2.1.1 Organisation du service déchets : moyens humains.....	5
2.1.2 Organisation du service déchets : moyens matériels.....	6
2.1.3 Collecte des ordures ménagères.....	7
2.1.3.1 Organisation de la collecte	7
2.1.3.2 Fréquence de collecte	7
2.1.3.3 Tonnage collecté et traités	8
2.1.4 Collecte des encombrants	9
2.1.4.1 Organisation de la collecte	9
2.1.4.2 Focus sur les dépôts sauvages de l'année 2024	9
2.1.4.3 Fréquence de collecte	9
2.1.4.4 Tonnage collecté	9
2.1.5 Collecte sélective	10
2.1.5.1 Organisation de la collecte des emballages et des papiers	10
2.1.5.2 Organisation de la collecte du verre.....	10
2.1.5.3 Tonnages issus de la collecte sélective par type de collecte	10
2.1.5.4 Evolution des tonnages de collecte sélective (colonnes aériennes et conteneurs de regroupement)	10
2.1.6 Collecte des cartons pour les particuliers.....	11
2.1.6.1 Organisation de la collecte des cartons pour les particuliers.....	11
2.1.6.2 Tonnage collecté	11
2.1.7 Les déchetteries.....	12
2.1.7.1 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus des déchetteries située sur les communes de Tourrettes et de Bagnols-en-Forêt.....	12
2.1.7.2 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Tourrettes.	13
2.1.7.3 Fréquentation de la déchetterie de Tourrettes.....	14
2.1.7.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt	15
2.1.7.5 Fréquentation de la déchetterie de Bagnols	15
2.1.7.6 Fin de l'utilisation de la déchetterie automatique en Pays de Fayence	16
2.1.7.7 Tonnages des matériaux collectés sur les déchetteries.....	16
2.1.8 Collecte des textiles, linge de maison et chaussures	17
2.1.9 Les Eco-organismes.....	18
2.2 Collecte des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Fayence	19
2.2.1 La redevance spéciale pour les déchets non ménagers.....	19
2.2.2 La collecte des cartons.....	19
2.2.2.1 Collecte des cartons	19
2.2.2.2 Evolution du tonnage de cartons	20

2.3 Bilan des tonnages collectés	20
2.3.1 Tonnages collectés	20
2.3.2 Evolution des performances de collecte	21
3. Indicateurs techniques relatifs au traitement des déchets	22
3.1 Organisation du traitement des ordures ménagères	22
3.2 Organisation du traitement des matériaux issus des déchetteries	22
3.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt.....	22
3.2.2 Déchetteries de Tourrettes.....	23
3.3 Organisation du traitement des matériaux issus des Points d'Apport Volontaire	23
3.3.1 Traitement du verre	23
3.3.2 Traitement des papiers et des emballages.....	24
3.4 Taux global de valorisation.....	24
4. Instauration de la redevance incitative.....	25
5. Prévention des déchets ménagers et assimilés = mise en place du PLPDMA (plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés)	31
5.1 Poursuite des distribution de composteurs individuels.....	32
5.2 Composteurs collectifs	33
5.3 Le Broyage à domicile	34
5.4 Les animations et actions de sensibilisation à la prévention des déchets	35
5.5 Opération « Famille 0 déchet »	36
5.6 Opération « Laisse parler ton cœur » - collecte de jouets d'occasion organisée par Ecosystem	37
5.7 Opération « Ménage ton Lac »	38
5.8 Collecte du matériel scolaire.....	38
5.9 Audit gaspillage alimentaire sur la cantine de Saint-Paul-en-Forêt.....	39
5.10 La collecte des sapins de Noël.....	39
6. Autres événements marquant de l'année 2024.....	41
7. Passation et renouvellement des marchés 2024	41
II. INDICATEURS FINANCIERS	44
1. COÛTS DES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES	45
2. COÛT COMPLET DU SERVICE	46
2.1 Coût et financement du service public	46
2.2 Structure du coût.....	46
2.2.1 Structure du coût par poste de charge	46
2.2.2 Structure du coût par poste de produits	47
2.2.3 Répartition des charges, des produits et du financement.....	48
2.2.4 Les cinq principaux postes de charges du service	48
2.3 Coût des différents flux de déchets	49
2.3.1 Coût total par flux de déchets.....	49
2.3.2 Evolution des coûts	50
2.3.3 Part des flux dans le coût du service public.....	50
2.3.4 Evolution des coûts aidées par habitant	51

2.3.5 Evolution des coûts aidés à la tonne	52
2.4 Evolution des coûts	52
2.4.1 Zoom sur les ordures ménagères	52
2.4.2 Zoom sur le verre	53
2.4.3 Zoom sur les emballages et papiers.....	54
2.4.4 Zoom sur les déchetteries	54

I. INDICATEURS TECHNIQUES

1. Territoire desservi



Population municipale légale millésimée 2022 en vigueur au 1^{er} janvier 2025 (Décret n°2023-485 du 05 juin 2023)

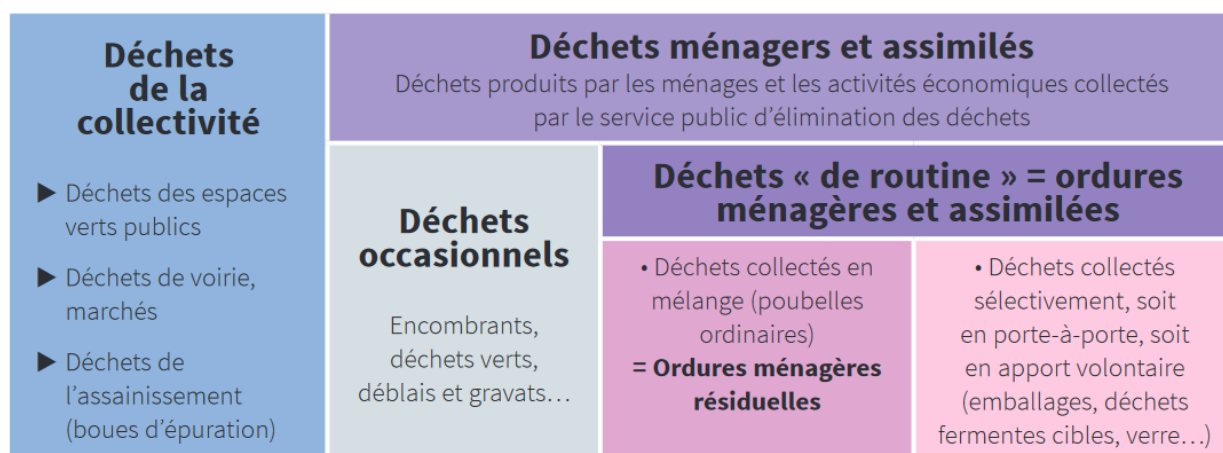
La Communauté de communes du Pays de Fayence compte 9 communes.

Elle exerce les **compétences collecte et traitement pour l'ensemble des communes à l'exception de Bagnols-en-Forêt** pour laquelle elle n'exerce que la compétence collecte.

La compétence traitement pour la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhérait avant d'être rattachée à la Communauté de communes. Ainsi, la Communauté de communes rembourse au SMIDDEV tous les frais relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de Bagnols-en-Forêt.

2. Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

2.1 Collecte des déchets pris en charge par le service

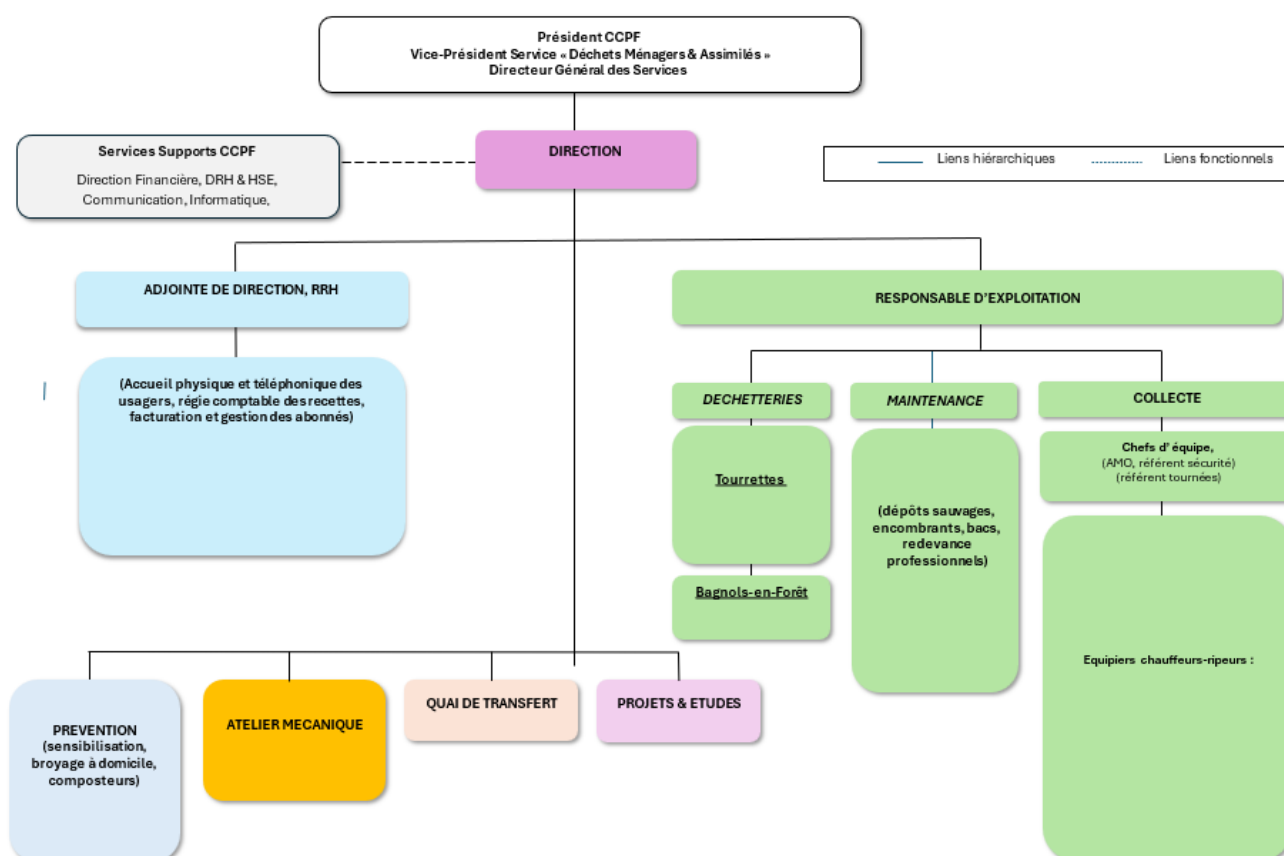


Source : ADEME

Les déchets pris en charge par le service sont les déchets ménagers et assimilés ainsi que les déchets issus des marchés et des espaces verts publics.

2.1.1 Organisation du service déchets : moyens humains

Organigramme hiérarchique et fonctionnel SERVICE DECHETS



	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Administratif	6	6	8	10
Ambassadeur du tri	2	2	2	2
Maintenance	2	4	7	7,5
Déchetteries	5,5	5,5	5,5	5,5
Quai de transfert	1	1	1	1
Régie de collecte	30,5	30,5	28,5	28,5
Mécanique	2	2	2	2
TOTAL	49	51	54	56,5

En 2024, un agent administratif a été en arrêt maladie sur la totalité de l'année et une autre durant 9 mois, ce qui a nécessité un remplacement.

Par ailleurs, au 31/12/2024, le service compte un agent sur le départ, ainsi que son remplaçant.

• Bilan des accidents de travail et maladies

Type d'arrêt	Nombre de jours			Nombre de jours		
	2022	2023	Evolution	2023	2024	Evolution
Accident de service	265	231	-13%	231	288	25%
Maladie	447	846	47%	846	919	9%
Services non fait	18	52	65%	52	28	-46%
TOTAL	730	1 129	55%	1 129	1 235	9%

Cette année, on constate que le nombre d'arrêt maladie stagne. Comme écrit précédemment, on comptabilise un agent administratif en arrêt sur la totalité de l'année et une autre sur 9 mois.

La somme des arrêts maladie et des accidents de service représente l'équivalent de 3 agents à temps plein non présent durant l'année.

2.1.2 Organisation du service déchets : moyens matériels

• Les véhicules et engins

Les véhicules	
Véhicules de collecte des ordures ménagères, des emballages, des papiers et des cartons	1 benne de 14m3
	6 bennes de 12m3
	2 benne de 9m3
	4 bennes de 8m3
	1 benne de 6m3
Véhicules pour la collecte des encombrants	2 camions plateau VL avec hayon
	1 camion plateau VL avec grue
Véhicule pour le quai de transfert	1 camion ampliroll
Voitures	1 voiture pour les mécaniciens
	1 voiture pour le responsable d'exploitation
	1 voiture et 1 utilitaire pour la maintenance des conteneurs
	1 voiture pour le service administratif
Engins pour les déchetteries	2 tractopelles et 1 pelle mécanique



- **Moyens matériels**

Les moyens matériels
1 quai de transfert
Des locaux sociaux pour les agents de collecte
1 aire de lavage
1 garage pour la réparation des véhicules
2 déchetteries



2.1.3 Collecte des ordures ménagères

2.1.3.1 Organisation de la collecte

Sur l'ensemble des 9 communes, la collecte des ordures ménagères est assurée en régie. Deux modes de collecte coexistent en fonction de la configuration des lieux.

Dans les cœurs de village, les impasses ou les zones difficilement accessibles aux camions, les habitants déposent leurs déchets dans des points de regroupement (colonnes aériennes, conteneurs semi-enterrés, abris bacs ou conteneurs enterrés).

Dans les autres secteurs, la collecte s'effectue en porte-à-porte au moyen de bacs individuels pour les ordures ménagères et les emballages.

Une exception concerne la commune de Mons, où l'ensemble du territoire est desservi uniquement par des points de regroupement collectifs.

Quel que soit le mode de collecte, tout le territoire est équipé d'un système de contrôle d'accès : par puce électronique sur les bacs individuels ou par badge pour les points de regroupement.

2.1.3.2 Fréquence de collecte

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Bagnols-en-Forêt (1^{er} secteur) *	X				
Bagnols-en-Forêt (2^{ème} secteur) *					X
Saint-Paul-en-Forêt *			X		
Seillans	X			X	
Seillans (Brovès)		X			X
Tanneron (1^{er} secteur)		X			
Tanneron (2^{ème} secteur)					X
Esterets/Marjoris/Château Tournon *				X	
Villages	X		X		X
Intermédiaire	X		X		X
TF	X		X		X
MC	X		X		X
Plaine	X		X		X
FTCM		X		X	

* collecte en porte à porte

- Bagnols-en-Forêt 1^{er} secteur : côté est de la commune,
- Bagnols-en-Forêt 2^{ème} secteur : côté ouest de la commune,
- Tanneron 1^{er} secteur : 12m2

- Tanneron 2^{ème} secteur : 8m2
- Villages : cœur de villages
- Intermediaire :
- TF : Tourrettes et Fayence
- MC : Montauroux et Callian
- Plaine : Zone d'activité du territoire
- FTCM : Fayence, Tourrettes, Callian et Montauroux (points de regroupement nécessitant une collecte par jour)

Les cœurs de village ainsi que les points sensibles sont également collectés le samedi.

2.1.3.3 Tonnage collecté et traités

Type de collecte	Année 2022	Année 2023	Evolution %	Année 2023	Année 2024	Evolution %
OM en bacs roulants	9 049,40 t	7961,90 t	-12,02%	7961,90 t	6 632,08 t	-16,70%
OM en colonnes	932,40 t	959,18 t	2.87%	959,18 t	1393,64 t	45,29%
Total	9 981,80 t	8 921,08 t	-10,63%	8 921,08 t	8 025,72 t	-10,04%

L'annexe n°1 retrace l'évolution des tonnages d'ordures ménagères de 1980 à 2024

Depuis l'ouverture de l'ISDND du Vallon des Pins, un tri des ordures ménagères entrantes est effectué. Les déchets non conformes (pneus, DEEE, bâche, câbles ...) sont retirés du flux et rendus à la collectivité pour un traitement conforme à la réglementation.

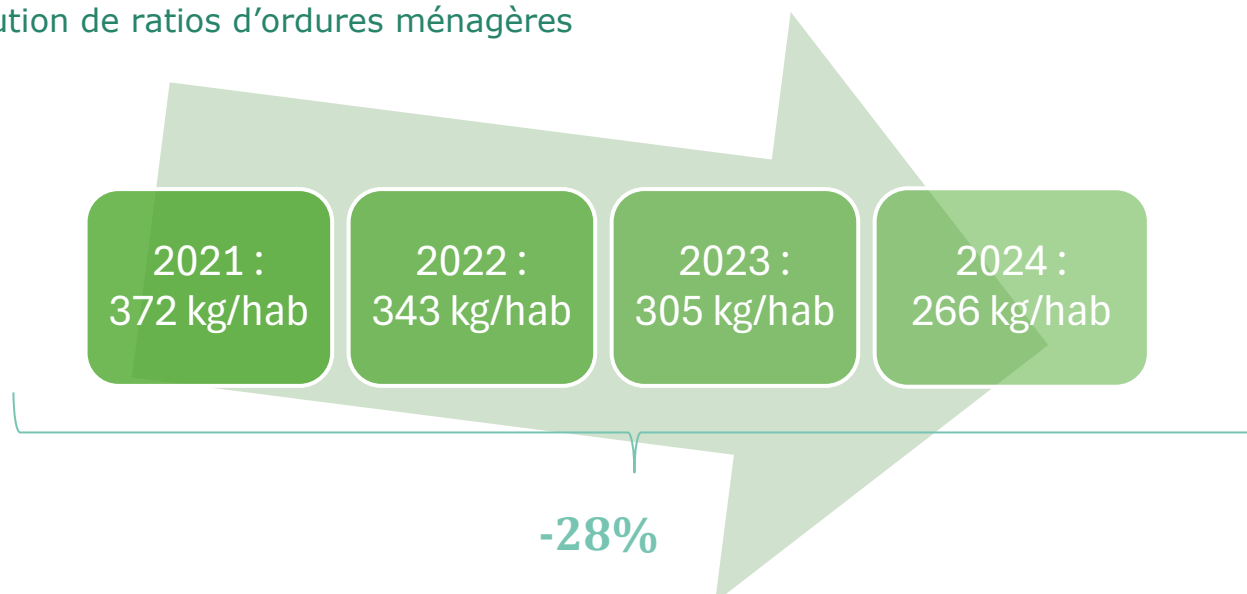
Ci-dessous, les refus annuels issus de l'ISDND, ainsi que les tonnages enfouis réellement.

	Année 2022	Année 2023	Evolution %	Année 2023	Année 2024	Evolution %
Refus ISDND	16,54 t	45,82 t	177,03%	45,82 t	120,84 t	163,73
Tonnage enfouis	9 925,26 t	8 874,22 t	-10,95%	8 874,22 t	7 904,88 t	-10,92%

Type de collecte	Quantité enfouis	Nbre d'habitants	Production par habitants CCPF	Moyenne PACA*	Moyenne Var*
OM enfouis	7 904,88 t	29 769 hab.	266 kg/hab	331 kg/hab	349 kg/hab

* Chiffres issus du « Tableau de bord 2023 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA (édition 2025)

Evolution de ratios d'ordures ménagères



On note une forte diminution de la production d'ordures ménagères sur les 4 dernières années (-28%). En 2024, la production du territoire est devenue inférieure à celle de la région et du département.

2.1.4 Collecte des encombrants

2.1.4.1 Organisation de la collecte

La collecte des encombrants pour les 9 communes est effectuée en régie. Lors de la collecte des encombrants, les dépôts sauvages sont également collectés.

2.1.4.2 Focus sur les dépôts sauvages de l'année 2024

La grande crainte inerrante à l'intégration de la redevance incitative sur le territoire est inévitable c'est pourquoi il est important de relever la quantité de déchets sauvages d'encombrants existant :

- **En 2023 : 62.14 tonnes**
- **En 2024 : 38.56 tonnes**

Il sera donc intéressant de comparer les tonnages de 2024 ceux de 2025, afin de constater si le passage définitif en RI a eu un véritable effet sur ces incivilités.

2.1.4.3 Fréquence de collecte

Dans chaque commune, un jour précis est dédié à cette prestation, suivant un calendrier établi en début d'année.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

- Bagnols-en-Forêt : deux fois par mois
- Callian : deux fois par mois
- Fayence : deux/trois fois par mois
- Mons : deux fois par mois
- Montauroux : deux/trois fois par mois
- Saint-Paul-en-Forêt : deux fois par mois
- Seillans : deux fois par mois
- Tanneron : deux fois par mois
- Tourrettes : deux fois par mois

2.1.4.4 Tonnage collecté

	Année 2022	Année 2023	Evolution %	Année 2023	Année 2024	Evolution %
Collecte des encombrants	226,02 t	165.5	-26.77%	165.5	151,51	-8,45%

2.1.5 Collecte sélective

2.1.5.1 Organisation de la collecte des emballages et des papiers

La collecte sélective est assurée principalement **en bacs individuels** ou via **des points d'apport collectifs**.

Les bacs roulants collectifs, longtemps utilisés dans certains quartiers, sont progressivement remplacés et tendent à disparaître. Ils ne subsistent qu'à titre exceptionnel dans quelques impasses où les habitants se sont engagés à respecter les consignes de tri, notamment à ne pas déposer d'ordures ménagères. En cas de non-respect, ces bacs collectifs sont retirés.

A noter : depuis mai 2023, les papiers doivent être mis en mélange avec les emballages. Peu à peu les bacs et colonnes dédiées aux papiers sont retirés.

Après les collectes des différents flux, les camions vident les flux collectés au quai de transfert de Montauroux :

- Pour les emballages, dans des caissons à compaction dédiés
- Pour les papiers, dans des remorques FMA (Fond Mouvant Alternatif).

Les caissons et remorques FMA sont ensuite acheminés par un transporteur (société PASINI SAS) vers le centre de tri du Muy (VALEOR – PIZZORNO) pour les emballages et vers l'Ecopôle au Capitou (SOFOVAR) pour les papiers.

2.1.5.2 Organisation de la collecte du verre

La collecte sélective du verre est organisée en **points d'apport volontaire en colonnes aériennes (PAV)** disposés dans les différents quartiers pour l'ensemble des communes.

Après les collectes, les camions vident le verre collecté, directement au centre de tri du Muy

2.1.5.3 Tonnages issus de la collecte sélective par type de collecte

Matériaux	Points d'apports volontaires	Points de regroupement	TOTAL
Verre	1364,60 t		1364,60 t
Emballages ménagers + Papiers	436,12 t	1420,02 t	1856,14 t

2.1.5.4 Evolution des tonnages de collecte sélective (colonnes aériennes et conteneurs de regroupement)

Matériaux	Année 2022	Année 2023	Evolution %	Année 2023	Année 2024	Evolution %
Verre	1257,87 t	1 299,80 t	3,33%	1 299,80 t	1364,60 t	4,99%
Papiers	345,50 t	1 350,80 t	8,72%	1 350,80 t	1856,14 t	37,41%
Emballages ménagers	897,00 t					
Total	2 500,37 t	2 650,60 t	6,01%	2 650,60 t	3220,74 t	21,51%

L'annexe n°2 et 3 retrace l'évolution des tonnages issus de la collecte sélective en PAV de 1997 à 2024

Matériaux	Tonnage 2024	Nbre d'habitants	Production par habitant CCPF	Moyenne PACA*	Moyenne VAR*
Verre	1 364,60 t	29 769 hab	45,8 kg/hab	26 kg/hab**	34 kg/hab**
Papiers	1856,14 t		62,3 kg/hab	40 kg/hab***	52 kg/hab***
Emballages ménagers					

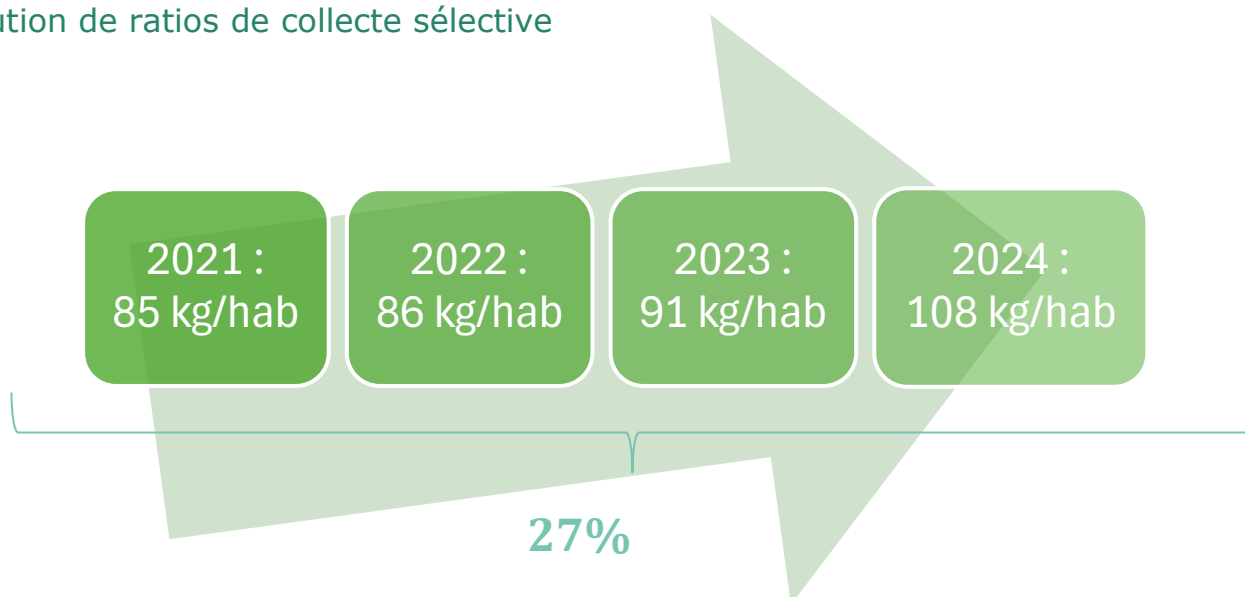
* Chiffres issus du « Tableau de bord 2023 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA (édition 2025)

** Le ratio pour le verre des moyennes PACA et Var contient le verre issus des collectes des ménages mais également des professionnels

*** Le ratio pour les emballages et les papiers des moyennes PACA et Var contient le flux issus des collectes des ménages mais également des professionnels

Le ratio pour les emballages et les papiers des moyennes PACA et Var contient le flux issus des collectes des ménages mais également des professionnels, ainsi la production d'emballages et de papiers par habitant pour le Pays de Fayence si les tonnages de cartons des professionnels sont comptabilisés **est de 81 kg/hab.**

Evolution de ratios de collecte sélective

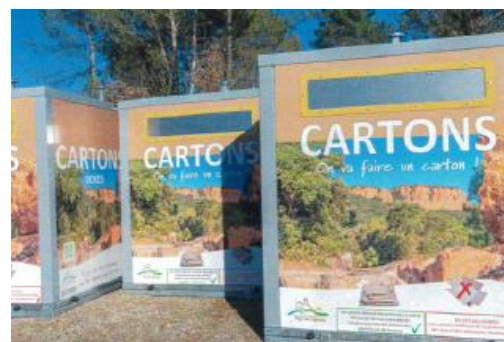


2.1.6 Collecte des cartons pour les particuliers

2.1.6.1 Organisation de la collecte des cartons pour les particuliers

La collecte des cartons pour les particuliers est organisée à partir de **points d'apport volontaire en colonnes aériennes (PAV)** disposés dans les différents quartiers des communes.

Après les collectes, le camion va directement vider à l'Ecopôle du Capitou (SOFOVAR) pour être triés et mis en balle afin d'être évacués vers le repreneur.



2.1.6.2 Tonnage collecté

	Année 2022	Année 2023	Evolution %	Année 2023	Année 2024	Evolution %
Collecte des cartons	171,86t	215,02t	25,11%	215,02t	261,50t	21,62%

2.1.7 Les déchetteries

2.1.7.1 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus des déchetteries située sur les communes de Tournettes et de Bagnols-en-Forêt

L'accès aux déchetteries de Tournettes et de Bagnols-en-Forêt est un service gratuit aux particuliers qui résident dans les communes du territoire dans la limite de 2 tonnes de végétaux, 2 tonnes de gravats et 1 tonnes d'autres apports par an. Au-delà, les apports sont facturés.

L'accès est également ouvert aux professionnels sur présentation d'un badge :

- domiciliés et/ou contribuables dans les communes du territoire.
- extérieurs à la Communauté de communes pouvant justifier de la réalisation de travaux sur le territoire.

L'accès aux professionnels est payant, les tarifs ont par ailleurs été révisés, les nouveaux tarifs sont donc les suivants :

	Professionnels du Pays de Fayences	Professionnels hors Pays de Fayence
Tarif déchets verts	60€/t	80€/t
Tarif autres apports de déchets	45€/t	55€/t

La carte d'abonnement peut être obtenue au siège de la Communauté de Communes. Cette carte, facturée 10€, doit être présentée à chaque passage.

Depuis 2019, l'accès sur la déchetterie de Tournettes se fait sur présentation d'un badge délivré par la Communauté de communes. Il en est de même depuis 2020 pour la déchetterie de Bagnols-en-Forêt.

Apports autorisés sur les déchetteries de Tournettes et de Bagnols-en-Forêt	
Déchets verts	Huile de friture
Encombrants	Piles et batteries
Métaux	Papiers
Bois	Cartouches d'encre
Gravats inertes	Bouteilles de gaz
Gravats non inertes (plâtre...)	Tubes et lampes
Cartons	Pneumatiques
Déchets dangereux des ménages	Vêtements
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Capsules de café en métal
Huiles de vidange	Déchets d'ameublement



La déchetterie de Tourrettes se situe :
RD56 - Route de Bagnols-en-Forêt -
83440 TOURRETTES

Horaires d'ouvertures
Du lundi au samedi de 8h00 à 17h00
Fermée le dimanche et les jours
fériés



La déchetterie de Bagnols-en-Forêt
est située : Chemin des Meules - 83600
BAGNOLS-EN-FORÊT

Horaires d'ouvertures
Mardi, jeudi, vendredi : 8H00 – 13H00
Mercredi et samedi : 8H00 – 12H00
et de 13H00 – 16H30
Fermée le lundi ; dimanche et les jours
fériés

2.1.7.2 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Tourrettes

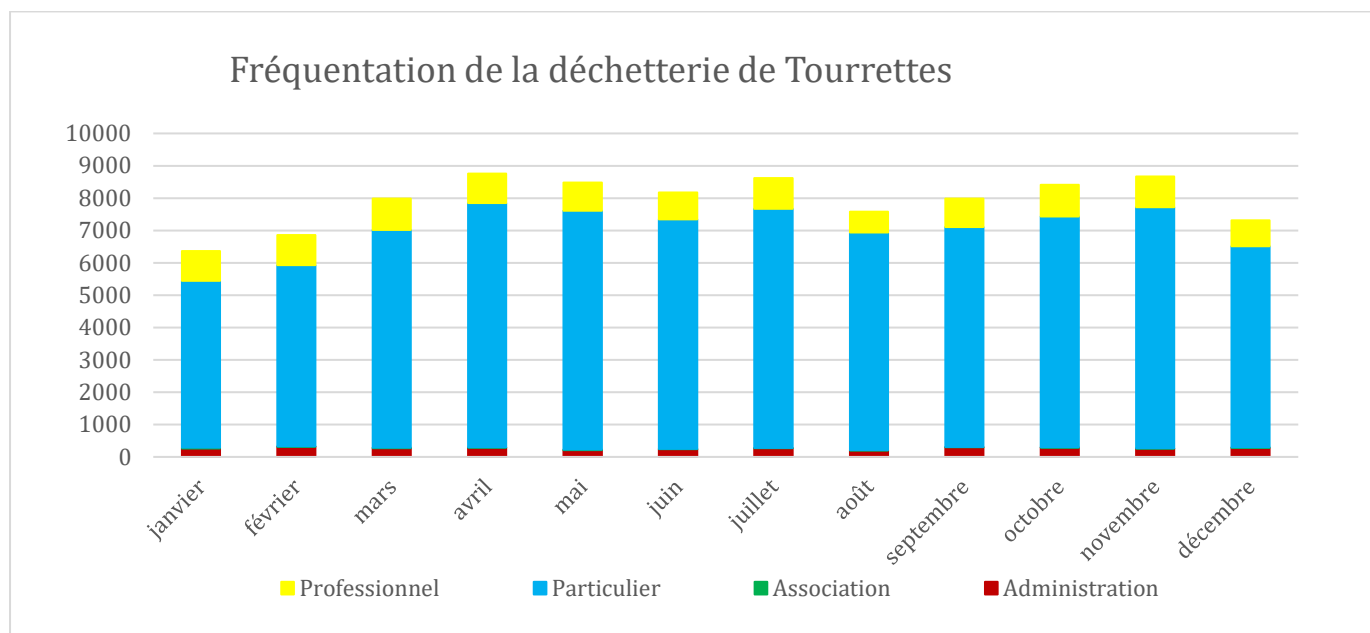
Matériaux	Année 2022	Année 2023	Evolut° %	Année 2023	Année 2024	Evolut° %
Encombrants	1 414,83 t	1 665,13 t	17,69%	1 665,13 t	1877,94 t	12,78%
Végétaux	5 110,51 t	5 279,66 t	3,31%	5 279,66 t	6224,27 t	17,89 %
Métaux	422,38 t	321,86 t	-23,80%	321,86 t	304,24 t	-5,47%
D3E	328,60 t	293,13 t	-13,51%	293,13 t	280,30 t	-4,38%
Bois	1 151,71 t	1 273,23 t	10,55%	1 273,23 t	1345,70 t	5,69%
Cartons	239,73 t	156,78 t	-34,60%	156,78 t	184 t	17,36%
Papiers	51,12 t	44,18 t	-13,58%	44,18 t	Plus de collecte	
Pneumatiques	46,93 t	39,78 t	-15,24%	39,78 t	41,28 t	3,77%
Piles et batteries	1,05 t	1,59 t	50,85%	1,59 t	1,55 t	-2,58%
Gravats propres	437,45 t	348,22 t	-20,40%	348,22 t	314,88 t	-9,57%
Gravats sales	2 045,05 t	2 180,79 t	6,64%	2 180,79 t	2303,44 t	5,62%
DDS	129,00 t	132,50 t	2,71%	132,50 t	136,22 t	2,81%
Lampes usagées	0,80 t	0,90 t	12,50%	0,90 t	0,70 t	-22,22%
Mobiliers	997,84 t	970,39 t	-2,75%	970,39 t	888 t	-8,49%
TOTAL	12 385,53 t	12 716,53 t	2,58%	12 716,53 t	13 902,52 t	+9,33%

L'annexe n°4 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie de Tourrettes de 2017 à 2024

En 2024, la déchetterie de Tourrettes a collecté 13 902,52 t de déchets, contre 12 716,53 t en 2023, soit une hausse globale de 9,33%.

Malgré quelques baisses sur certains tonnages comme sur les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), les métaux, les gravats propres et mobiliers, on note une augmentation globale des apports en déchetteries, notamment sur les encombrants et les déchets verts.

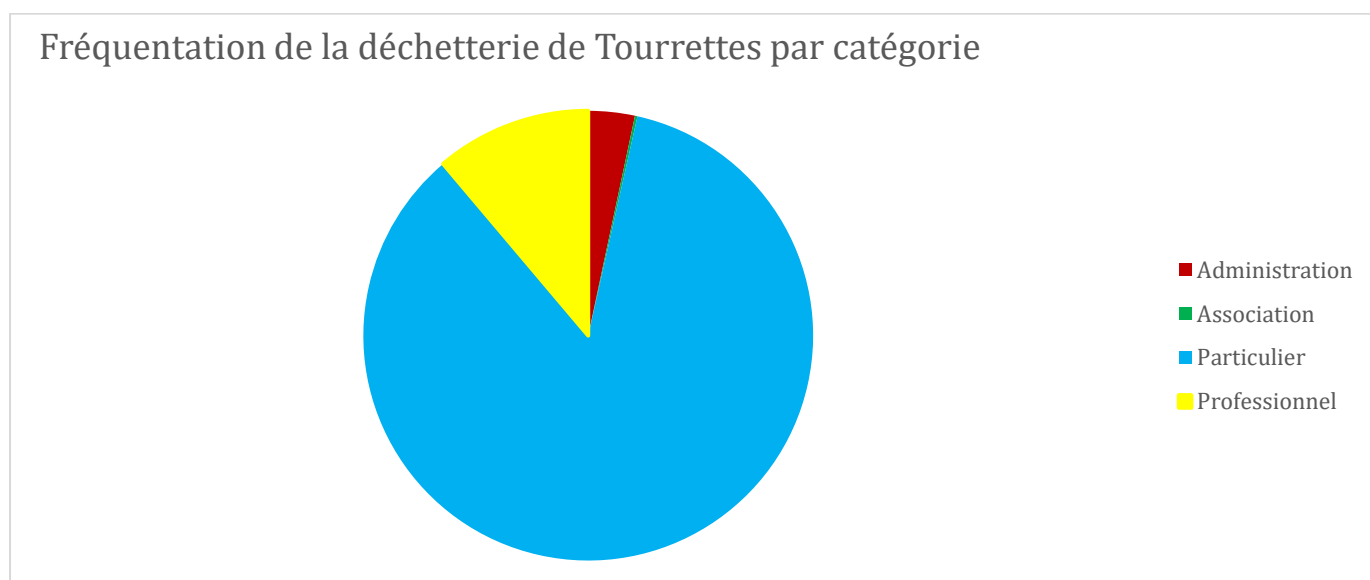
2.1.7.3 Fréquentation de la déchetterie de Tournettes



La fréquentation moyenne journalière est de 378 usagers.

En 2023, la fréquentation était de 292 usagers par jour. On constate une hausse de fréquentation de 29%.

La fréquentation est répartie de la façon suivante :



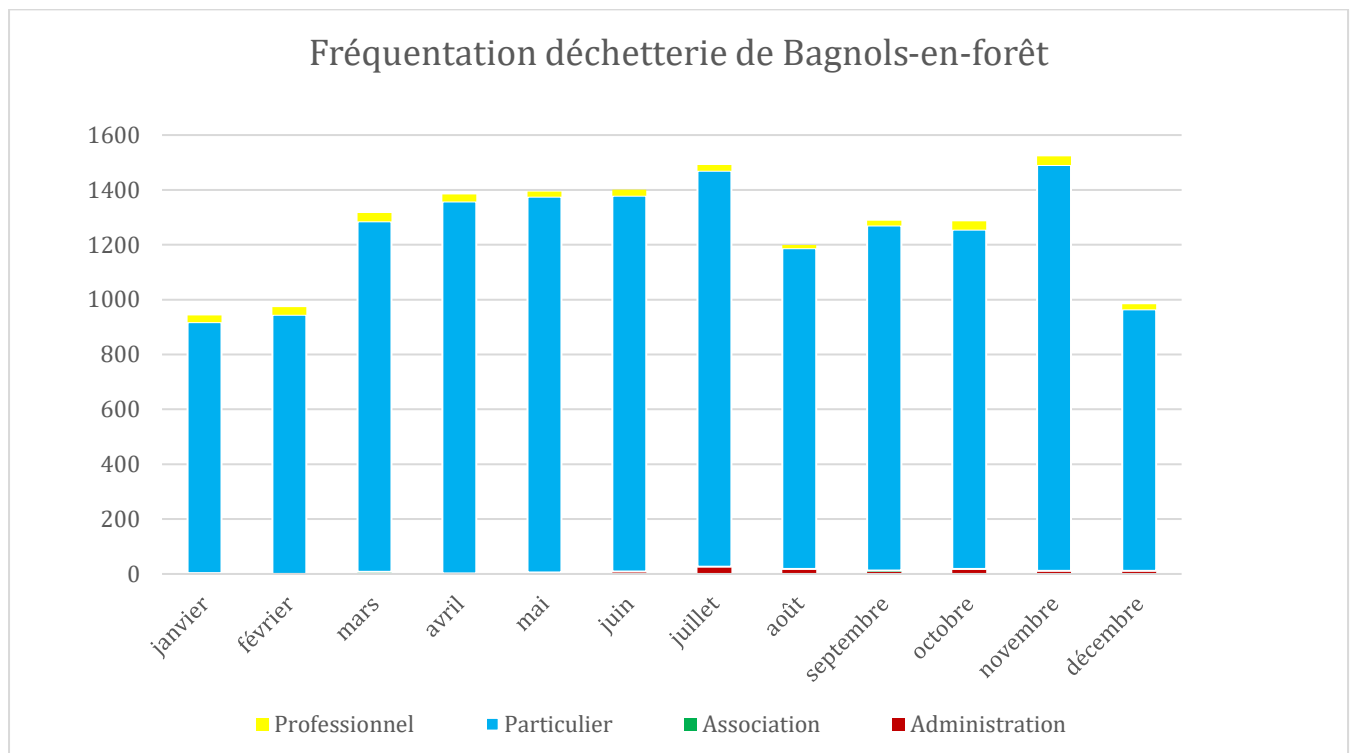
2.1.7.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt

Matériaux	Année 2022	Année 2023	Evolution %	Année 2023	Année 2024	Evolution %
Encombrants	150,00 t	176,78 t	17,85%	176,78 t	199,44 t	12,82%
Végétaux	608,31 t	598,97 t	-1,54%	598,97 t	1033,75 t	72,59%
Métaux	51,30 t	59,64 t	16,26%	59,64 t	48,70 t	-18,34%
D3E	46,43 t	49,58 t	6,79%	49,58 t	38,00 t	-22,45%
Bois	104,48 t	130,34	24,75%	130,34	137,34 t	5,37%
Cartons	28,89 t	28,81 t	-0,28%	28,81 t	31,04 t	7,74%
Gravats propres	183,03 t	234,18 t	27,95%	234,18 t	149,14 t	-36,31%
Gravats non inertes	143,62 t	193,96 t	35,05%	193,96 t	164,42 t	-15,23%
Piles et batteries	0,24 t	0,60 t	147,13%	0,60 t	0 t	-100%
DDS	18,57 t	17,25 t	-7,11%	17,25 t	17,66 t	+2,38
Pneumatiques	3,10 t	3,240	4,52%	3,240	4,20 t	29,63%
Mobiliers	104,58 t	115,620	10,56%	115,620	104,00 t	-10,05%
TOTAL	1 442,55 t	1 608,97 t	11,54%	1 608,97 t	1927,69 t	19,85%

L'annexe n°5 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt de 2013 à 2024

On note une augmentation globale des tonnages par rapport à l'année 2023, notamment avec une très forte augmentation sur l'apport de végétaux.

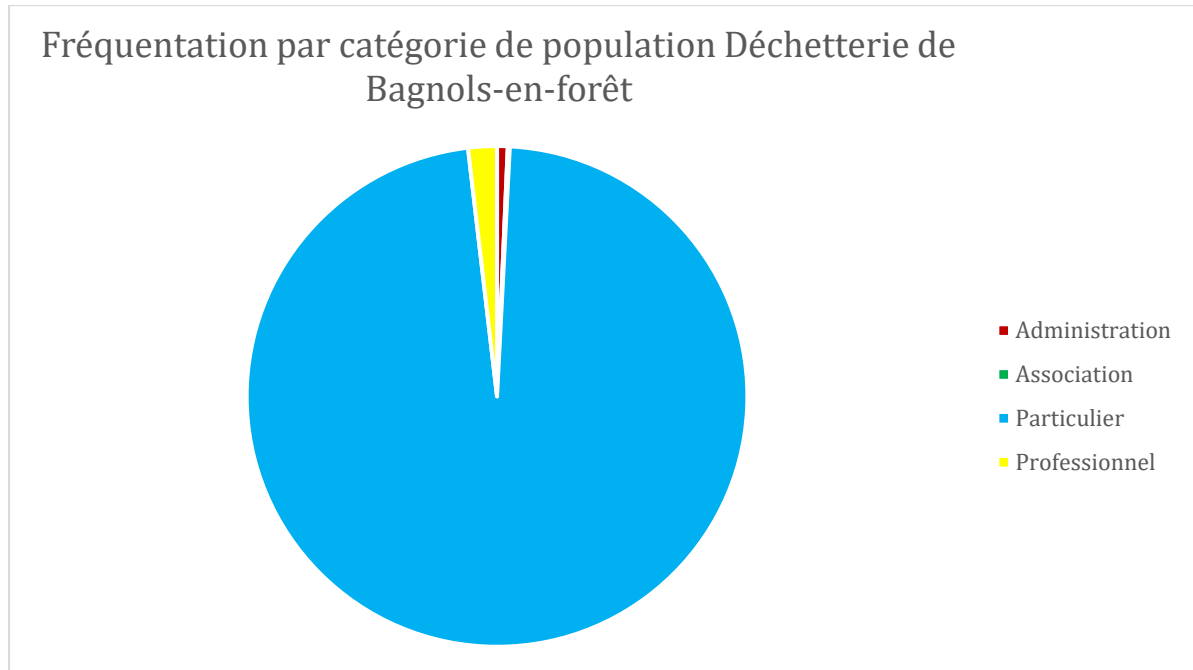
2.1.7.5 Fréquentation de la déchetterie de Bagnols



La fréquentation moyenne journalière est de 78 usagers.

En 2023, la fréquentation était de 51 usagers par jour. On constate une hausse de fréquentation de 53%.

La fréquentation est répartie de la façon suivante :



2.1.7.6 Fin de l'utilisation de la déchetterie automatique en Pays de Fayence



La déchetterie automatique est fermée depuis mars 2023 sera démontée courant 2026. Une reprise par son fabricant est à l'étude.

Les pannes fréquentes rendaient la gestion du site compliquée. Par ailleurs, les réparations étaient trop coûteuses pour la fréquentation (entre 2 et 3 usagers par jour).

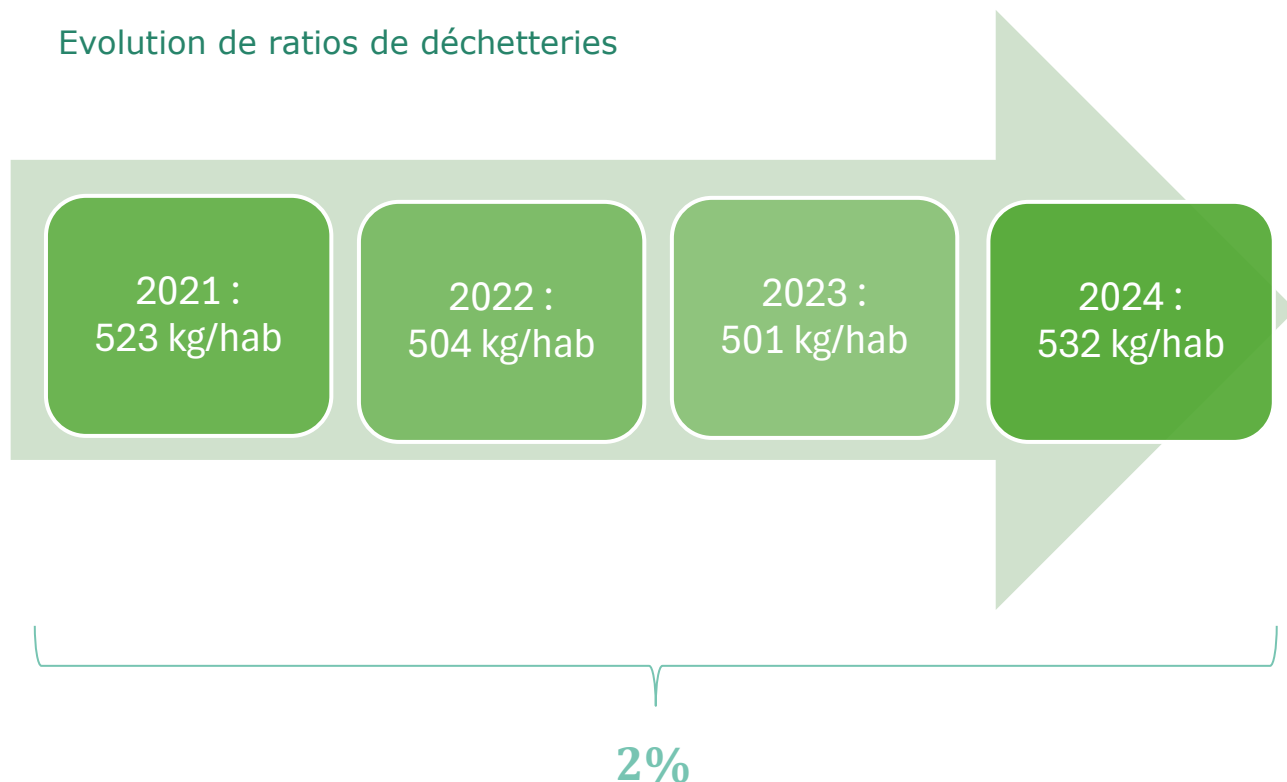
Elle est située : Quartier Fondurane – chemin du Biançon - 83440 MONTAUX

2.1.7.7 Tonnages des matériaux collectés sur les déchetteries

Matériaux	Tonnage 2024	Nbre d'habitants	Production par habitants CCPF	Moyenne PACA*	Moyenne Var*
Déchetterie de Tourrettes	13 902,52 t	29 769 hab.	532 kg/hab	235 kg/hab	288 kg/hab
Déchetterie de Bagnols	1927,69 t				
TOTAL	15 830,21 t				

* Chiffres issus du « Tableau de bord 2023 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA (édition 2025)

Evolution de ratios de déchetteries



2.1.8 Collecte des textiles, linge de maison et chaussures

Plusieurs conteneurs à vêtements sont disposés sur l'ensemble du territoire.

C'est l'association MONTAGN'HABITS EMPLOI SOLIDARITÉ, basée à SAINT-AUBAN, qui effectue la collecte d'une partie des conteneurs à vêtements.

Cette association a mis en place une action d'insertion par le travail en s'adossant à la collecte de vêtements, de textiles, de chaussures et petites maroquinerie usagés ou neufs auprès de particuliers, de collectivités ou d'institutions.

Cette action s'intègre parfaitement dans la politique actuelle de la CCPF en matière de prévention, de tri à la source et de valorisation des déchets ménagers et assimilés. De plus, elle s'intègre aussi aux mesures prises en faveur de l'insertion et l'emploi.

Un participation financière de 2 000€ par an est versée à l'association.

	Année 2022	Année 2023	Evolution %	Année 2023	Année 2024	Evolution %
Collecte des textiles	101,72 t	113,17	11,26%	113,17	133,33	17,81%

2.1.9 Les Eco-organismes

Les Eco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics et qui ont une mission d'intérêt général.

Cette mission correspond à la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et consiste à prendre en charge la fin de vie des produits.

Dans le cadre de la REP, les fabricants, les distributeurs, les importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets.

Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme.

En France, on compte une vingtaine de filière REP.

La Communauté de communes a contractualisé avec six Eco-organismes.



pour la collecte des Déchets Diffus Spécifique (DDS)

Les Déchets Diffus Spécifiques ménagers sont les déchets dangereux issus des ménages tels que les pots de peinture, les solvants, les produits phytosanitaires...

Eco-DDS propose aux collectivités :

- De prendre en charge les coûts de collecte, transport et traitement de ces déchets,
- De soutenir les actions de communication,
- De former les gardiens de déchetterie.



pour la collecte des emballages et des papiers

Eco-organisme issu de la fusion d'Eco-Emballages et Ecofolio.

Il est en charge des soutiens relatifs aux emballages et aux papiers



pour la collecte des ampoules

Eco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des lampes et néons usagés.

Le transport et le traitement sont entièrement pris en charge par Recylum



pour la collecte des Déchets Electriques et Electroniques (D3E)

Eco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des D3E.

Le transport et le traitement sont entièrement pris en charge par Eco-Systèmes



pour la collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)

Les DEA sont les meubles en fin de vie tels que les tables, chaises, matelas, armoires...

Eco-Mobilier propose aux collectivités :

- La prise en charge du transport et du traitement des DEA
- Un soutien pour la collecte de ces déchets
- Un soutien pour la communication.



pour la collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)

Eco-organisme en charge de la coordination de la collecte et le détournement des TLC usagés du flux des ordures ménagères.

RE-Fashion verse un soutien à la communication aux collectivités

2.2 Collecte des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Fayence

2.2.1 La redevance spéciale pour les déchets non ménagers

L'article L.2224-13 du CGCT dispose que la collectivité n'a d'obligation que pour les déchets produits par les ménages et n'en a aucune pour les déchets issus de l'activité des professionnels qui sont responsables de leur gestion (art. L.541-2 du code de l'Environnement), même si ces déchets sont identiques aux déchets ménagers.

L'instauration de la redevance spéciale s'effectue par le biais d'un contrat entre la collectivité et le producteur.

Par délibération du 5 octobre 2011, le conseil communautaire a fixé à 3000 litres par semaine le seuil d'exonération. Au-delà, les producteurs doivent s'acquitter de la redevance spéciale.

La TEOM, qui n'est pas supprimée, finance la dépense sous le seuil de 3000 litres ainsi que la collecte sélective et les frais de gestion. Au-delà de ce seuil, la dépense est hors de proportion avec le produit de la TEOM, et ce surcoût ne devait plus être à la charge des ménages.

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé le nouveau règlement de collecte de la Communauté de communes du Pays de Fayence.

Conformément à l'article R.2224-26 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), ce nouveau règlement précise les quantités maximales de déchets pouvant être prise en charge chaque semaine par le service public de gestion des déchets auprès d'un producteur qui n'est pas un ménage. Le seuil d'exonération a été maintenu à 3000 litres par semaine.

Au-delà de 3000 litres par semaine et en deçà de 8000L les producteurs doivent s'acquitter de la redevance spéciale.

Au-delà de 8000 litres par semaine, le service n'est plus assuré par la CCPF, le choix d'un prestataire privé est obligatoire.

**En 2024, 25 agents économiques étaient soumis à la redevance spéciale.
Le montant de la redevance spéciale perçue en 2023 s'est élevé à 113 426€**

2.2.2 La collecte des cartons

Depuis 2011, la Communauté de communes a mis en place gratuitement une collecte de cartons dédiée aux entreprises.

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé le nouveau règlement de collecte de la Communauté de communes du Pays de Fayence.

Conformément à l'article R.2224-26 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), ce nouveau règlement précise les quantités maximales de déchets pouvant être prise en charge chaque semaine par le service public de gestion des déchets auprès d'un producteur qui n'est pas un ménage.

Le litrage maximal accepté est de 3 300L par producteur et par semaine, soit 4 conteneurs de 770L ou 5 conteneurs de 660L levés.

Au-delà le producteur doit pouvoir assurer lui-même l'enlèvement de ses cartons., soit par ses propres moyens en se rendant sur l'une des déchetteries du territoire, à condition qu'il dispose d'un PASS DECHETS lui permettant d'accéder à l'installation, ou de souscrire un contrat avec un prestataire privé qui lui met à disposition les contenants nécessaires et lui assure la collecte. »

Quatre agents économiques ne sont plus collectés par le service, dont un très gros producteur.

2.2.2.1 Collecte des cartons

Les conteneurs dédiés aux cartons sont identifiables grâce à leur couvercle marron et leur signalétique adaptée.

La collecte des cartons est effectuée tous les mardis ou jeudis. Pour les plus gros producteurs, la collecte a lieu les deux jours.

La collecte des cartons est effectuée en régie intercommunale.

A chaque tournée les cartons sont acheminés par les véhicules de collecte jusqu'au quai de transfert intercommunal. Ils étaient ensuite transportés et traités à l'Ecopole du Capitou (SOFOVAR) jusqu'en mai 2023 puis vers le centre de tri du Muy (PIZZORNO).

2.2.2.2 Evolution du tonnage de cartons

	Année 2022	Année 2023	Evolution %	Année 2023	Année 2024	Evolution %
Collecte des cartons	263,30 t	285,72 t	8,52%	285,72 t	302,90 t	6,01%

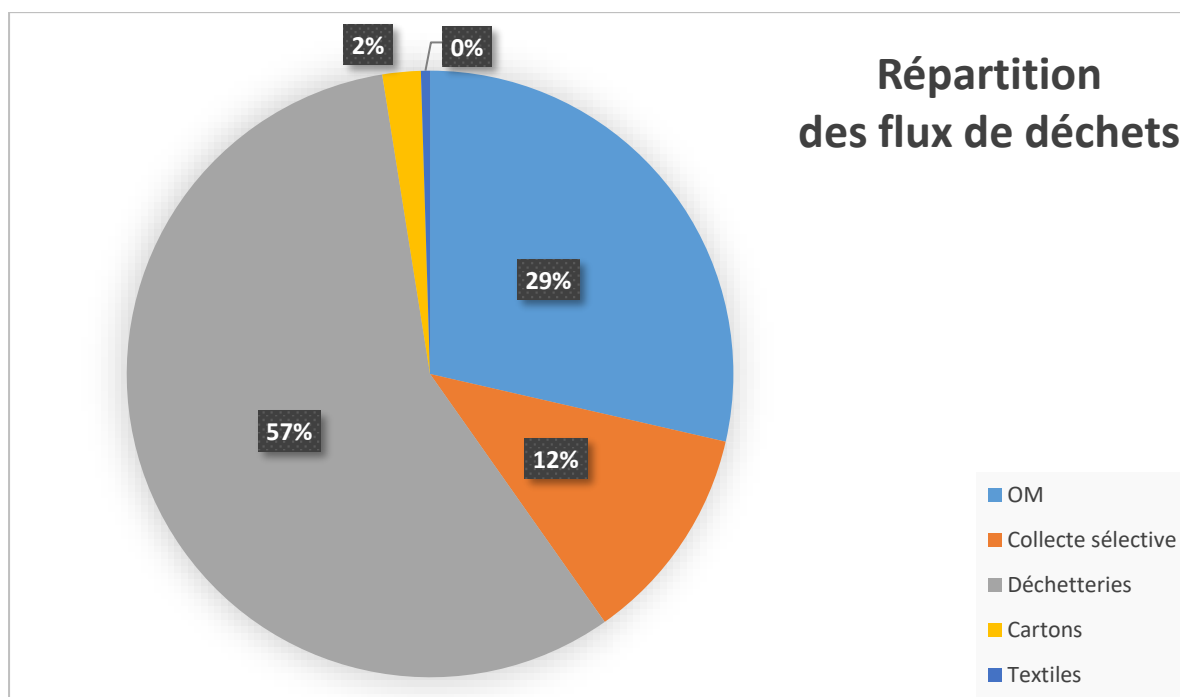
L'annexe n°6 retrace l'évolution des tonnages de cartons de 2011 à 2024.

2.3 Bilan des tonnages collectés

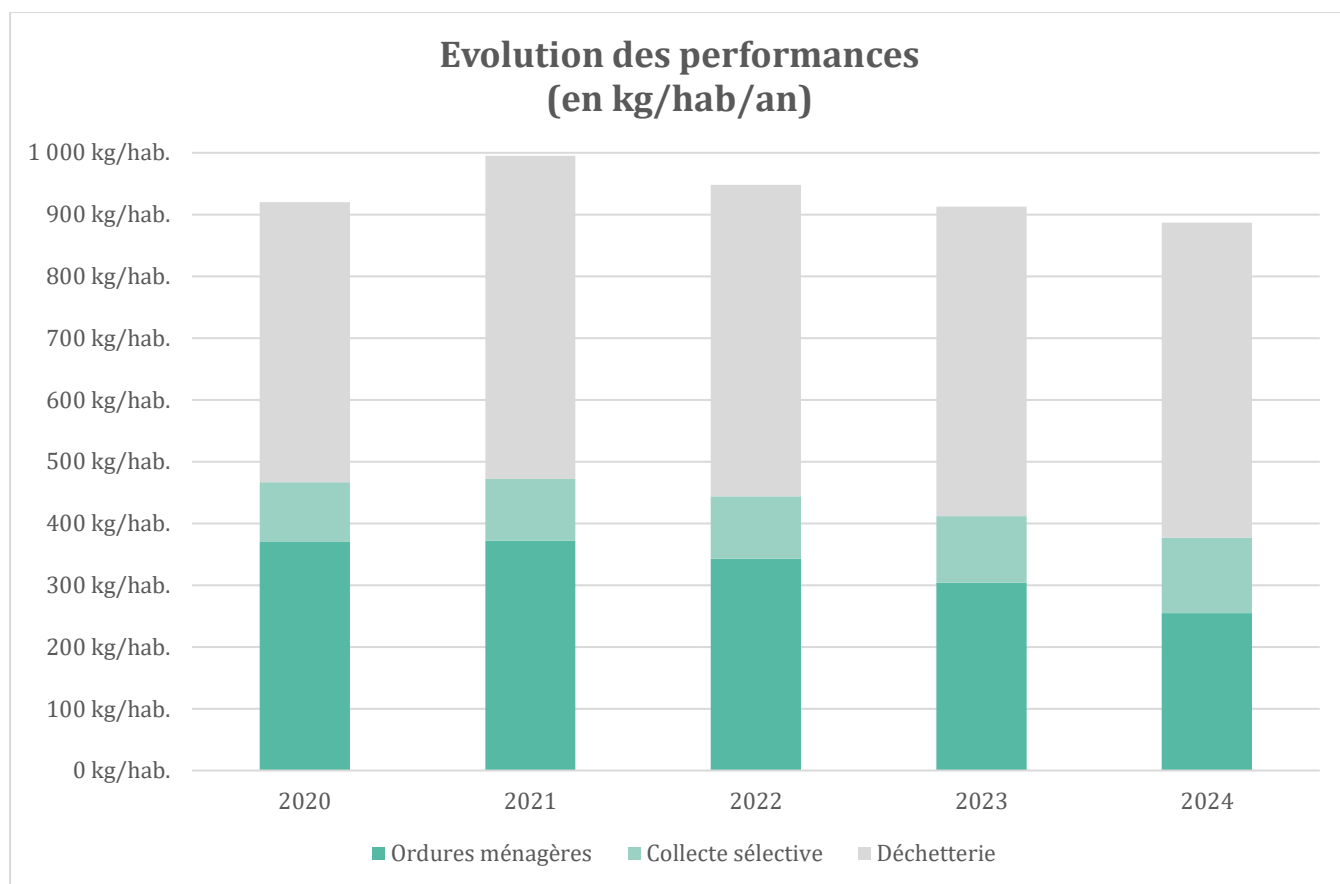
2.3.1 Tonnages collectés

Ordures ménagères		7 904,88 t
Collecte sélective	Verre	1364,64 t
	Papiers + Emballages	1856,14 t
	Total	3220,78 t
Déchetterie		15 830,21 t
Cartons (pro + ménages)		564,40 t
Textiles		133,33 t
TOTAL		27 653,57 t

En 2023, la production totale était de 26 581,39 tonnes. On constate une augmentation de 4,03% du tonnage total due principalement à la forte baisse des ordures ménagères, qui par extension est donc venu augmenter fortement la collecte sélective et la déchèterie.



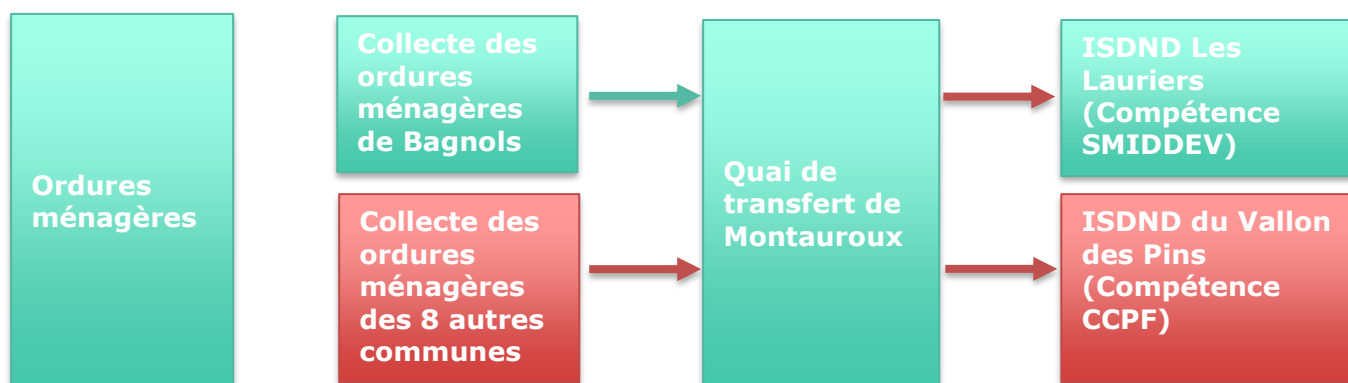
2.3.2 Evolution des performances de collecte



L'annexe n°7 retrace l'évolution des déchets ménagers et assimilés (en kg/hab) de 2010 à 2024.

3. Indicateurs techniques relatifs au traitement des déchets

3.1 Organisation du traitement des ordures ménagères



3.2 Organisation du traitement des matériaux issus des déchetteries

3.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt

La compétence traitement pour la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhéraait avant d'être rattachée à la Communauté de communes.

Matériaux	EXUTOIRE
Encombrants	VALEOR (Le MUY 83)
Végétaux	LA POUDRIERE
Métaux et ferrailles	SOFOVAR (83)
D3E	ECO-SYSTEMES
Bois	ESTEREL TERRASSEMENT (Fréjus 83)
Cartons	VALEOR (Le MUY 83)
Gravats propres	SOFOVAR (83)
Gravats Sales	SOFOVAR (83)
Piles et batteries	COREPILE
Textiles	ECO-TEXTILES
Déchets dangereux spécifiques hors ECO-DDS	SOFOVAR (83)
Déchets dangereux spécifiques collectés par ECO-DDS	ECO-DDS
Capsules « Nespresso »	COLLECTOR'S
Cartouches d'encre	COLLECTOR'S
Huiles minérales	SERAHU(06)
Huiles végétales	SOFOVAR (83)
Lampes usagées	RECYLUM
Radiographies	SOFOVAR (83)
Pneumatiques	ALIAPUR
Bouteilles gaz /extincteurs	SOFOVAR (83)
Ameublement	ECO-MOBILIER

3.2.2 Déchetteries de Tourrettes

Les sociétés PASINI et SOFOVAR assurent les prestations de traitement des matériaux issus de la déchetterie de Tourrettes pour les matériaux ne bénéficiant pas de la filière REP.

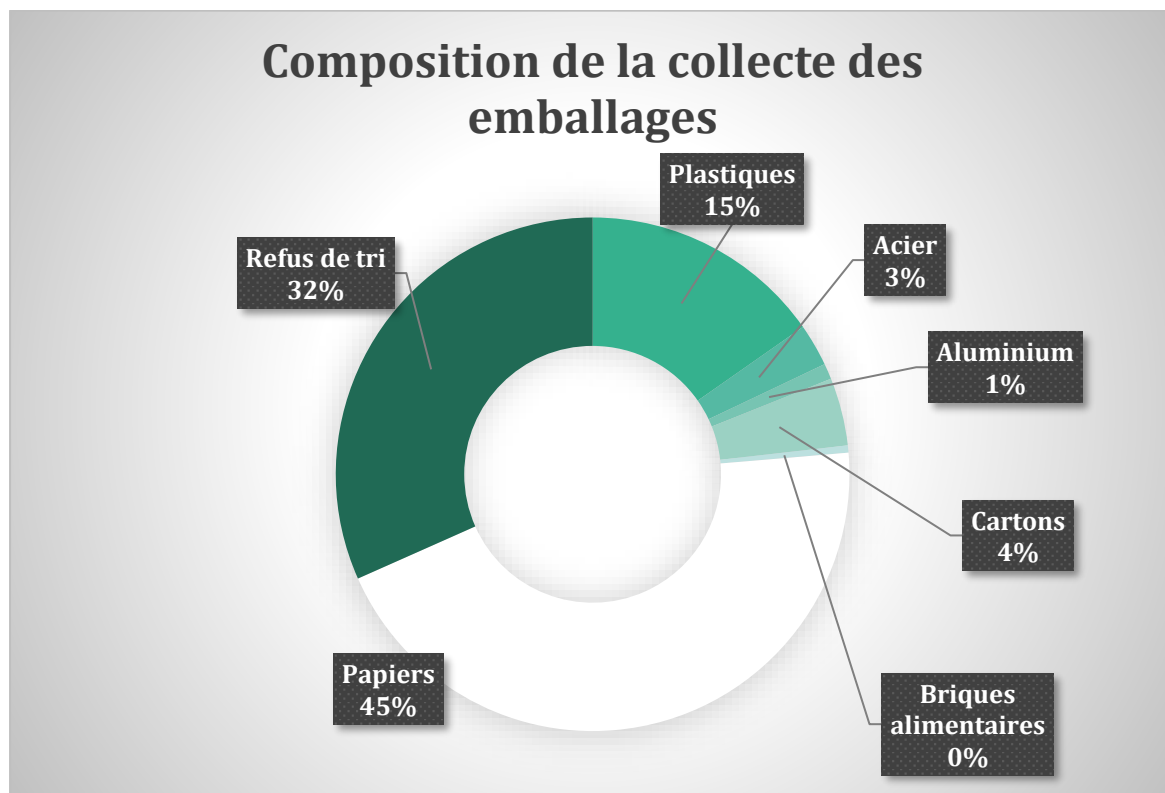
Matériaux	Contrat CCPF
Encombrants	Tri des matériaux sur le site de Var Environnement : PASINI SAS
Végétaux	PASINI SAS (83)
Métaux et ferrailles	contrôle qualité sur le site de SOFOVAR puis recyclage à PURFER à Carros (06)
D3E	ECO-SYSTÈMES
Bois	Tri par catégorie de bois sur le site de VAR ENVIRONNEMENT
Cartons	Ecopôle SOFOVAR (83)
Papiers	Ecopôle SOFOVAR (83)
Gravats propres	Ecopôle SOFOVAR (83)
Gravats Sales	Ecopôle SOFOVAR (83)
Piles et batteries	COREPILE
Textiles	ECO-TEXTILES
Déchets dangereux spécifiques hors ECO-DDS	Ecopôle SOFOVAR (83)
Déchets dangereux spécifiques collectés par ECO-DDS	ECO-DDS
Capsules « Nespresso »	SUEZ
Cartouches d'encre	COLLECTOR'S
Huiles minérales	SE.RA.HU à Cagnes sur Mer (06)
Huiles végétales	M2JL Recyclage Service à LA CRAU (83)
Lampes usagées	RECYLUM
Radiographies	Ecopôle SOFOVAR (83)
Pneumatiques	Ecopôle SOFOVAR (83)
Bouteilles gaz /extincteurs	Ecopôle SOFOVAR (83)
Ameublement	ECO-MOBILIER

3.3 Organisation du traitement des matériaux issus des Points d'Apport Volontaire

3.3.1 Traitement du verre



3.3.2 Traitement des papiers et des emballages



3.4 Taux global de valorisation

	2023		2024	
	Enfouissement	Enfouissement	Enfouissement	Valorisation
Ordures ménagères	8 842,00 t	-	7 904,88 t	-
Collecte sélective	274,10 t	2 877,24 t	411,32 t	3 373,58 t
Déchetteries	1 298,53 t	13 276,64 t	1 379,01 t	14 451,21 t
Textiles	0,57 t	112,60 t	-	133,33 t
TOTAL	10 415,20 t	16 266,48 t	9 695,21 t	17 958,12 t
	39%	61%	35%	65%

La part de déchets valorisés a augmenté entre 2023 et 2024, passant de 61% à 65%.

4. Instauration de la redevance incitative

2019-2021

- 1) Réalisation d'une étude préalable à la mise en place de la redevance incitative sur le territoire du Pays de Fayence.** Cette étude a été réalisée par le bureau d'étude AJBD. Cependant la réalisation de l'étude a connue des contraintes indépendante de la volonté de la communauté de communes :

- la crise sanitaire Covid 19, qui a eu pour effet de retarder la finalisation de l'étude,
- les élections municipales qui ont eu un impact direct sur l'avancée de cette étude, puisqu'il a fallu réexpliquer la démarche aux nouveaux élus et représenter les deux premières phases avant de poursuivre l'étude.

Suite à la finalisation de l'étude, 2 délibérations ont été prises Les dates de délibérations ont été les suivantes :

- Délibération du 10 décembre 2020 : vote du passage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) vers la redevance incitative (RI).
- Délibération du 24 mars 2021 : définition et vote des modalités de collecte ; de l'enquête de conteneurisation et des demandes de subvention auprès de la région/ADEME.

- 2) Réalisation d'une identité de la redevance incitative** (slogan ; logo ; chartre graphique) par le bureau d'étude ANABAS.



2022 :

- 1) Une réduction de la fréquence de collecte et une optimisation des collectes** ont été réalisées afin de permettre une meilleure intégration de la redevance incitative, notamment sur les communes ou quartiers déjà en porte à porte comme Bagnols en Forêt, Saint-Paul en Forêt, les quartiers de Château Tournon et des Esterets du Lac sur la commune de Montauroux. Un gros travail a également été effectué sur les zones d'activités du territoire sur la réduction des fréquence de collecte pour les harmoniser avec les particuliers mais également pour rappeler aux professionnels leur obligation en matière de déchets propres à leurs activités qui très souvent été jetés dans les ordures ménagères.

- 2) Modification des seuils de prise en charge des déchets des professionnels,** ce changement de seuils a eu lieu à la suite d'une délibération (conseil communautaire du 15 novembre 2021). Les modification de seuil sont les suivants :

- Au-delà, 3000 litres par semaine et en deçà de 8000L les producteurs doivent s'acquitter de la redevance spéciale.
- Au-delà de 8000 litres par semaine le service n'est plus assuré par la CCPF.

Pour la collecte des cartons, un changement des seuils a également été voté : le litrage maximal accepté est de 3 300L par producteur et par semaine, soit 4 conteneurs de 770L ou 5 conteneurs de 660L levés. Au-delà, le producteur doit pouvoir assurer lui-même l'enlèvement de ses cartons, en souscrivant à un contrat avec un prestataire privé.

Dans le cadre de l'intégration de la redevance incitative, ces seuils modifiés permetts à la CCPF de limiter et de contrôler les apports des professionnels.

- 3) Réponse à un appel à projet de CITEO relatif à l'extension des consignes de tri et mesure d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers.** La réponse à cet appel à projet a permis à la CCPF d'améliorer ses performance de recyclage via des leviers d'optimisation de collecte, en harmonisant les schémas de collecte ainsi qu'en garantissant un équipement adapté.

- 4) **Passation et renouvellement de marchés** avec le prestataire « Simpliciti ». Ce marché a permis au pays de Fayence de s'équiper en système de géolocalisation avec lecteurs de puce pour les véhicules de collecte. Ce marché a débuté le 12 janvier 2022 pour une durée ferme de 3 années.
- 5) **Passation d'un marché pour la réalisation d'une enquête de recensement des usagers et distribution des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères** avec la société SCHAEFFER.

Les objectifs de cette enquête sont les suivants :

- Définir la méthode de collecte la plus adaptée à chaque habitation (porte à porte ou point de collecte).
- Recenser les usagers afin d'obtenir les coordonnées complètes nécessaire à la future facturation.
- Distribution des conteneurs d'ordures ménagères
- Intégration du fichier d'usagers et des bacs attribués au sein de notre logiciel métier.

Cette enquête a duré d'avril 2023 à mars 2024 avec plusieurs phases :

- Avril / mai 2023 : Distribution d'un courrier dans toutes les boîtes du territoire demandant aux usagers de recenser via différents outils : plateforme téléphonique, internet, enveloppe T.
- Juin à Août 2023 : délai laissé aux usagers pour répondre au questionnaire. Le taux de réponses étant faible, une relance a été faite avec en parallèle un démarchage téléphonique
- Septembre à Novembre 2023 : Distribution des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères
- Décembre 2023 à Mars 2024 : Finalisation du fichier et préparation pour intégration au logiciel de facturation STYX

2023 :

- 1) **Défis Famille 0 déchet, 1^{ère} édition d'une durée de 5 mois de février 2023 à Juin 2023 et 2^{ème} édition d'octobre 2023 à Juin 2024.** L'objectif de cette action est d'accompagner les familles vers une réduction de leur poubelle d'au moins 10%.
Pour ce faire, 15 familles sont sélectionnées pour participer au défi, avec des profils différents : famille avec enfants, sans enfants, en appartement, en maison avec jardin etc. Durant cette opération, des ateliers sont proposés aux familles leur permettant de réduire leur production de déchets (atelier jardinage au naturel, atelier compostage et gaspillage alimentaire, atelier hygiène et beauté...).
- A l'issue de la première édition du défi, une baisse des ordures ménagères de 42% sur un total de 51 personnes (28 adultes et 23 enfants) a été constatée.
Cette opération est très importante dans un contexte de passage en redevance incitative puisqu'elle permet de réaliser un accompagnement direct au sein des foyers pour que ceux-ci puissent véritablement diminuer leur production de déchets.
- 2) **Réalisation d'un guide du tri informant du passage d'une collecte en tri-flux (papiers et emballages séparés) à une collecte en bi-flux.** Ce guide de tri permet également aux usagers d'avoir un document à proximité pour mieux gérer le tri de leur déchets dans leur logement.
- 3) **Réalisation d'une newsletter** en partenariat avec CITEO. Cette newsletter diffusée aux usagers début 2023 pour donner aux usagers des informations sur l'avancée de la redevance incitative. Cependant, l'agent chargée de la réalisation de ces newsletters n'étant plus dans les effectifs de la CCPE, les newsletters ne reprendront que courant 2025.
- 4) **Passage de la collecte des ordures ménagères en porte à porte sur la commune de Tanneron en mars 2023,** la collecte des ordures ménagères des tanneronnais est effectuée en porte à porte. Cette mise en place a permis de réduire les dépôts sauvages très présents sur la commune, mais également de réduire de 50% le tonnage des ordures ménagères et d'augmenter de 11% les emballages collectés. De plus, le passage en porte à porte de la commune de Tanneron a permis de réaliser une économie de carburant significative. En effet, initialement un camion collectait l'ensemble des points de regroupement de la commune deux fois par semaine, avec le passage en porte à porte, un camion monte toujours deux fois par semaine mais pour faire que la moitié de la commune :

- Secteur A avec une benne de 12m³
- Secteur B avec une benne de 8m³

Ce qui permis à la communauté de communes de réaliser 2 700km de moins sur une période d'un an, soit une économie de 6000€ de carburant.

Les résultats sont encourageants et permettent d'envisager la future mise en place de la redevance incitative positivement.

5) Lancement et attribution du marché de fourniture de contrôles d'accès et d'abri-bacs avec prédisposition au contrôle d'accès composé en deux lots :

- **Lot n°1** : Fourniture, pose et mise en service de contrôles d'accès pour le matériel de pré-collecte en apport volontaire de la Communauté de communes en vue de la mise en place de la redevance incitative. Ce premier lot du marché a été attribué au prestataire INCITAT.
- **Lot n°2** : Fourniture, transport et déchargement d'abri-bacs avec prédisposition pour la mise en place de contrôle d'accès en vue de la mise en place de la redevance incitative. Ce lot a été déclaré sans suite dû au manque de budget du service. Un nouveau marché a été lancé avec une nouvelle définition des besoins fin 2023 et attribué au prestataire UTPM.

6) Début des réunions publiques dans les communes du territoire, commencé par la commune de Saint-Paul en forêt en novembre et celle de Callian en décembre. Ces réunions à destination des usagers permettent de présenter le principe de la redevance incitative ainsi que la façon dont elle va être déployée sur le territoire du Pays de Fayence. L'objectif est de permettre aux usagers de pouvoir poser leurs questions librement avec les agents de la communauté de communes afin d'être accompagnés sereinement dans cette transition.

POUR TOUT SAVOIR SUR LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Des réunions publiques sont organisées sur toutes les communes

Dates à retenir

Saint-Paul-en-Forêt	2 novembre à 18h30	Salle André Bagur
Callian	8 décembre à 18h30	Espace Bourgain
Fayence	26 janvier à 18h30	Salle des Fêtes
Bagnols-en-Forêt	27 janvier à 11h00	Maison du Temps Libre
Montauroux	9 février à 18h30	Salle Polyvalente
Seillans	16 février 18h30	Salle Polyvalente
Mons	23 février à 18h30	Salle Polyvalente
Tanneron	29 mars à 18h30	Salle Polyvalente
Tourrettes	6 avril à 18h30	Salle du Coulet



7) Accompagnement de la stratégie de communication par l'agence de Métamorphoses, depuis novembre 2023. L'objectif de cet accompagnement personnalisé était de permettre à la CCPF d'avoir une communication opérationnelle pour diffuser les messages de la redevance incitative. Un accompagnement coaching pour les bons gestes et mots à utiliser lors des réunions publiques avec les usagers a également été réalisé par cette agence. Cette accompagnement se poursuivra en 2024

8) Accompagnement au déploiement de la redevance incitative par le bureau d'étude AJBD et CITEXIA. Ces accompagnements portent sur différentes étapes cruciales de la mise en place de la redevance incitative :

- Conseils sur le renouvellement des marchés et cadrage global de la démarche :
- Accompagnement à la passation du marché d'enquête
- Aide à la composition de la tarification de la Redevance Incitative



**LE
BONHEUR
HABITE ICI
PRÉSERVONS-LE**

**LA REDEVANCE INCITATIVE
VOUS PERMET DE**
PRENDRE LA MAIN SUR LA GESTION DE VOS
DÉCHETS.
BÉNÉFICIER D'UNE FACTURE PLUS ÉQUITABLE
CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DE
L'ENVIRONNEMENT



CITEXIA



En conclusion, depuis 2019, le pays de Fayence a entrepris une série d'initiatives pour intégrer la redevance incitative sur son territoire. Ces efforts ont permis de préparer efficacement le passage à ce nouveau système. Les diverses actions menées ont déjà montré des résultats prometteurs, posant des bases solides pour une gestion plus durable et économique des déchets.

2024 :

1) Création d'une vidéo explicative de la redevance incitative, réalisée par le prestataire ANABAS. L'objectif de cette vidéo est d'expliquer le fonctionnement de la RI sur un format de courte durée pour les réseaux sociaux et le site de la CCPF.

2) Création du guide de la redevance incitative. Cette étape est essentielle afin de permettre aux usagers d'avoir les informations sur le principe de la redevance incitative.

3) Mise en place d'un stand dans les marchés du pays de Fayence. L'objectif des stands dans les marchés du territoire du pays de Fayence est d'assurer un accompagnement supplémentaire aux usagers, en leur permettant d'avoir la possibilité de poser leurs questions aux agents de la CCPF. C'est pourquoi il a été décidé que depuis début 2024 les agents de la communauté de communes seront présents :

- Au marché de Bagnols en forêt tous les 1er mercredi de chaque mois
- Au marché de Montauroux tous les 2ème mardi de chaque mois
- Au marché de Fayence tous les 4ème samedi de chaque mois.

Face au peu d'usagers venant prendre des informations sur le stand, les permanences sur les marchés ont été stoppées au bout de 2 mois

4) Finalisation du déploiement du porte à porte sur les communes de territoire. Le choix ayant été fait d'un passage en bacs individuels sur le territoire à la place de la collecte en point de regroupement. Seule la commune de Mons restera en points d'apport volontaire.

5) Permanences de distribution des bacs de tri pour les emballages
Des permanences de distribution ont été organisées sur une période de deux mois et demi dans chaque commune du territoire. Elles ont permis aux usagers éligibles à la collecte en porte-à-porte de récupérer leurs bacs dédiés aux emballages.

6) Début des tournées de collecte des emballages

À l'issue des permanences de distribution, les tournées de collecte des emballages ont pu débuter conformément au calendrier prévu.

7) Etablissement de la grille tarifaire

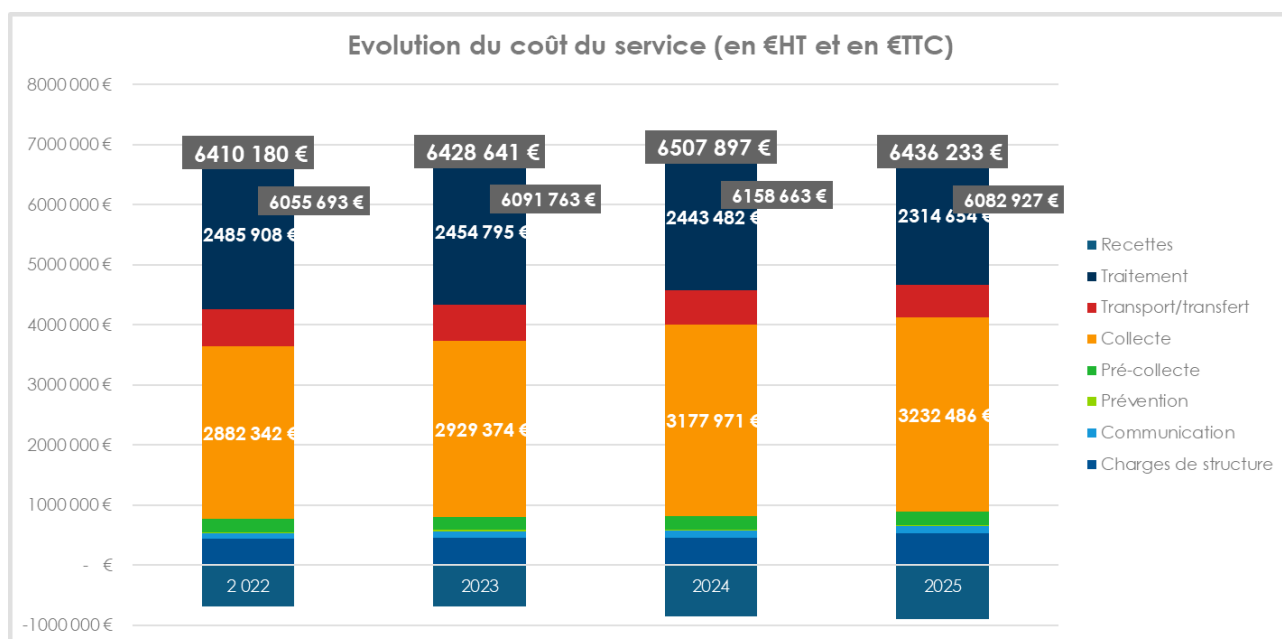
Il a été décidé de proposer une grille avec 3 types de forfait au choix des redevables comme suit :

	DÉPÔT EN POINT COLLECTIF	COLLECTE EN PORTE À PORTE			
					
	50 L	80 L	120 L	240 L	
Choisissez votre FORFAIT TEST* <i>avant le 28 février 2025**</i>					
Forfait A	317 € / an	326 € / an	383 € / an	544 € / an	
	26 dépôts de sac maxi / an	12 levées maxi / an			
Forfait B	350 € / an	371 € / an	450 € / an	679 € / an	
	52 dépôts de sac maxi / an	26 levées maxi / an			
Forfait C	413 € / an	454 € / an	575 € / an	928 € / an	
	104 dépôts de sac maxi / an	52 levées maxi / an			
Hors forfait	+ 2,40 € / dépôt	+ 4,80 € / levée	+ 7,20 € / levée	+ 14,40 € / levée	

* La facturation en 2025 est donnée à titre indicatif. La Redevance Incitative entrera en vigueur, en remplacement de la TEOM à partir du 1^{er} janvier 2026.

** Sans choix de votre part avant le 28/02/2025, le forfait B vous sera attribué pour l'année 2025.

Afin de définir au mieux les tarifs de cette grille, une évaluation des coûts globaux du service a été réalisée en premier lieu.



En second lieu, il fallut déterminer le nombre de redevables et la dotation réellement effectuée.

8) Diffusion des tarifs à tous les usagers du territoire, afin que ceux-ci puissent choisir le forfait correspondant à leurs besoins pour l'année d'accompagnement 2025.

2025 : (Réalisation débutées ou à venir)

1) Finalisation du déploiement des colonnes et abris-bacs sur le territoire.

2) Permanences de distribution des badges d'accès et des bacs : Des permanences sont organisées pour permettre aux usagers qui n'ont pas encore récupéré leurs bacs et leurs badges d'accès aux colonnes et abris-bacs de venir les retirer sur des créneaux dédiés.

Elles ont lieu les mercredis et vendredis de 13h à 15h et les premiers samedis du mois de 8h30 à 12h. Des permanences sont également régulièrement organisés dans les communes pour le retrait de badge.

3) Fermeture des colonnes et abris-bacs au 18 février 2025

Depuis le 18 février 2025, l'ensemble des colonnes et abris-bacs du territoire sont fermés afin de simuler en conditions réelles le fonctionnement de la redevance incitative.

4) Formation des agents municipaux au tri et à la redevance incitative.

Des formations sur le tri et la redevance incitative ont été réalisées dans la plupart des mairies du territoire du Pays de Fayence. Ces formations ont permis d'informer les agents publics et de leur fournir les réponses à diffuser aux usagers qu'ils rencontrent, afin d'assurer une communication cohérente et alignée sur nos objectifs.

5) Réalisation d'ateliers d'intelligence collective

Suite à l'annonce des nouveaux tarifs, un mouvement de contestation a émergé sur le territoire. En réponse, des ateliers d'intelligence collective ont été mis en place pour favoriser le dialogue entre les usagers et la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF). L'objectif de ces ateliers est d'expliquer plus en détail la méthode de calcul des tarifs de la redevance incitative et d'apporter des réponses aux interrogations des usagers, mais également de coconstruire la grille tarifaire définitive.

6) Abandon de la TEOM et vote des tarifs 2026

Le 14 octobre aura lieu le conseil communautaire proposant l'abandon de la TEOM au profit de la redevance incitative



5. Prévention des déchets ménagers et assimilés = mise en place du PLPDMA (plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés)

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Pays de Fayence s'inscrit dans un contexte national et régional marqué par une hausse continue des coûts de traitement des déchets, notamment en raison de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) liée à l'enfouissement et à l'incinération. Pour palier à ces augmentations le plan se veut vaste, en étant composé de 8 axes et 28 actions, permettant ainsi d'accéder à un large champ d'amélioration.

Avec un ratio de 1002 kg de déchets produits par habitant en 2021, notre territoire affiche une production de déchets bien trop élevée, notamment en déchèteries où les déchets verts, les gravats et les encombrants sont largement surreprésentés. Face à ce constat, le PLPDMA du Pays de Fayence fixe comme priorité majeure la prévention des déchets, c'est-à-dire toutes les actions permettant de réduire à la source la quantité et la nocivité des déchets avant même leur prise en charge par la collectivité : cela passe par l'éco-consommation, le réemploi, la réparation ou encore la réduction des produits dangereux.

Contrairement au tri, qui relève de la gestion des déchets, la prévention vise à éviter leur production.

Conformément aux objectifs fixés par la loi AGECL et le plan régional de gestion des déchets (PRPGD), notre territoire s'engage à réduire de 10 % le ratio de déchets ménagers et assimilés d'ici 2025 par rapport à 2015, et de 15 % d'ici 2030 par rapport à 2010. Ces objectifs ambitieux impliquent un changement profond de nos pratiques individuelles et collectives, au service d'un territoire plus durable.

La réussite de ce plan repose sur la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes du territoire. Les élus du Pays de Fayence jouent un rôle central en impulsant les orientations politiques et en validant les actions à mettre en œuvre. Les agents territoriaux, au cœur du fonctionnement assurent la mise en œuvre concrète du plan et le suivi des actions engagées. Enfin, les associations locales engagées en faveur de l'environnement apportent leur expertise, leur connaissance du terrain et leur capacité à sensibiliser les habitants aux enjeux de la prévention.

Cette collaboration entre institutions, techniciens et acteurs de la société civile est essentielle pour construire un plan d'action cohérent, partagé et efficace.



5.1 Poursuite des distribution de composteurs individuels

Axe 2 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Développer le compostage individuel

En cours

2010 - 2024

- Opération débutée en 2010
- 5 790 composteurs distribués depuis 2010
= **49% des foyers en maison avec jardin du territoire équipés**
- Distribution avec formation sur rendez-vous les lundis, mercredis, vendredis et 1^{er} samedi du mois
- Acquisition d'un 2^{ème} modèle d'un volume de 150L

2025

- Poursuite des distributions sous les mêmes modalités
- 210 composteurs déjà distribués depuis le début d'année

BILAN 2024

- ✓ 2171 tonnes évitées
- ✓ 0.2 ETP
- ✓ Dépense matériel : 44 839€
- ✓ Recettes : 11055 €


Pays de Fayence
Provence d'Azur

Toujours dans l'objectif de réduire la fraction fermentescible des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes facilite la pratique du compostage en aidant financièrement les habitants à acquérir des composteurs individuels moyennant une participation unitaire de 15 €.

Cette campagne de compostage a débuté en 2010.

Les composteurs sont remis sur rendez-vous aux habitants. Les créneaux sont les lundis, mercredis et vendredis à 14h par groupe de 8 personnes.

Lors de la distribution des composteurs, un guide du compostage ainsi qu'une formation est dispensée aux futurs utilisateurs par un agent de la Communauté de communes.



Depuis 2010 , 5 790 composteurs ont été distribués, représentant un total de 2171 tonnes évitées en 2024.

Le taux de couverture de la population pouvant être équipée d'un composteur individuel est de 49%.

5.2 Composteurs collectifs

Axe 2 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Développer le compostage partagé dans tous les villages, les établissements scolaires et les résidences de tourisme

En cours

2010 - 2024

- **8 points de compostage partagé au sein du territoire** (Callian ; Mons ; Bagnols-en-Forêt : 3 ; Fayence ; Tourrettes ; Montauroux ; Seillans)
- **2 copropriétés** (Résidence Eden Vert / Bagnols-en-forêt ; Résidence Clara /Montauroux)
- **3 dans les bâtiments intercommunaux** (Tassy, Quai de transfert intercommunal et Maison de l'Eau)
- **2 écoles** : Callian et Bagnols en F.
- **2 EHPAD**

2025

- Mise en place d'un point de compostage partagé sur la commune de St Paul en forêt
- Installation de 22 sites de compostages supplémentaire pour l'année 2025

BILAN 2024

- ✓ 96 tonnes évitées
- ✓ 0.1 ETP
- ✓ Dépense matériel : 8 830€


Pays de Fayence
Provence d'Azur

Afin de permettre aux habitants des cœurs de village de trier leurs biodéchets, la Communauté de communes a souhaité développer le compostage collectif. Pour ce faire, en amont de l'installation des composteurs collectifs, une enquête de quartier est menée auprès des usagers afin de définir le meilleur emplacement. Une fois l'emplacement définit, un accroche-porte informant de la date d'inauguration du site est diffusé au sein du quartier.

Chaque site installé est composé :

- De deux composteurs de 1000L qui serviront pour la formation du compost
- Un de 500L qui sera utilisé pour le stockage des structurants (sciure de bois, paille, feuille).

Un bioseau est distribué aux usagers souhaitant utiliser les composteurs collectifs, ainsi qu'un guide de bonne pratique. De plus, à chaque site créé, une inauguration est proposée aux usagers, durant laquelle les bioseaux sont également distribués.

En 2024, c'est un total de 9 sites de compostage partagé ont été installés sur le territoire en 2024 sur 8 communes du territoire:

- 1 site dans le cœur de village de Callian
- 1 site pour le cœur de village de Mons
- 3 sites pour le cœur de village de Bagnols-en-Forêt
- 1 site dans le cœur de village de Fayence
- 1 site dans le cœur de village de Tourrettes
- 1 site dans le cœur de village de Montauroux
- 1 site dans le cœur de village de Seillans

Deux écoles du territoire ont également été équipées en 2024, les écoles primaires de Bagnols-en-forêt et de St Paul-en-forêt. Mais également dans 2 EPHAD du territoires (Tassy et Les amandiers).

Des sites de compostages partagés sont également proposé aux copropriétés après signature d'une convention..

Deux sites ont déjà été installées

- Résidence Eden Vert Bagnols-en-forêt (EdenVert)
- Résidence Clara sur la commune de Montauroux

Par ailleurs, les 3 principaux sites de la communauté de communes (Tassy, Quai de transfert intercommunal et Maison de l'Eau) ont été équipés de composteurs afin de pouvoir y déposer les restes de repas du midi mais également permettre aux agents intercommunaux n'ayant pas accès au compostage de pouvoir y déposer leur biodéchets.

5.3 Le Broyage à domicile

Axe 2 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Proposer une prestation de broyage à domicile sur RDV avec distribution d'un livret des bonnes pratiques

En cours

2023-2024

- En 2023 c'est : 54 foyers ont bénéficié de la prestation (sur 4.5 mois)
- En 2024 c'est 97 foyers qui ont bénéficiés de la prestation
- Flyer d'information sur les bonnes pratiques du broyage ainsi que les tarifs
- Réalisation d'un livret des bonnes pratiques au sein du jardin

2025

- Déjà 29 prestations réalisés depuis le début d'année
- Réalisation de broyage de végétaux gratuits en déchetterie à l'occasion de la quinzaine du compostage (29 mars ; 2 avril et 9 avril), permettant aussi de faire connaître le

BILAN 2024

- ✓ 41 tonnes évitées
- ✓ 0.2 ETP
- ✓ Dépense matériel : 42 965€
- ✓ Recettes : 3960 €


Pays de Fayence
Provence d'Azur



Depuis mai 2023, la CCPF a lancé un service de broyage à domicile pour les particuliers.

Les pré-inscriptions s'effectuent via le « web usager » disponible sur le site internet ou directement au service déchets.

Seuls les branchages avec ou sans feuilles résultants des tailles de haies et d'élagages, peuvent être broyés.

Un forfait d'intervention est appliqué. Ce forfait comprend le déplacement, l'installation, le repli, les arrêts techniques et le broyage.

Temps de broyage	Quantité de déchets verts broyés (moyenne)	Montants à facturer Uniquement broyage	Montant à facturer Broyage et évacuation du broyat
Forfait 1H	5m3	30€	60€
Forfait 1H30	7.5m3	45€	90€
Forfait 2H	10m3	60€	120€

Les rendez-vous auprès des usagers ont eu lieu toute l'année avec une interruption en juillet et en août (forte chaleur, risque d'incendie) et les 15 derniers jours de décembre, répartis comme suit

Période	Nombre de rendez-vous	Montant perçu
Janvier	5	180€
Février	4	195€
Mars	13	540€
Avril	20	780€
Mai	12	480€
Juin	12	495€
Juillet	2	120€
Septembre	3	105€
Octobre	6	300€
Novembre/Décembre	15	570€
TOTAL	92	3 765€

5.4 Les animations et actions de sensibilisation à la prévention des déchets

Des interventions de sensibilisation au tri des déchets ont été réalisées durant toute l'année et ont permis d'intervenir auprès d'environ 1200 élèves du territoire.

Ce programme pédagogique d'éducation au tri et à la prévention des déchets concerne le cycle 2 (CP-CE1-CE2) et le cycle 3 (CM1-CM2).

Les interventions se font en classe pour le cycle 2 avec une intervention d'une heure sur les consignes de tri, pourquoi devons-nous trier ? où finissent nos déchets ?

Pour les cycle 3, il est proposé soit une animation en classe soit une visite du quai de transfert intercommunal et de l'ISDND du Vallon des Pins.

Le collège de Montauroux, quant à lui, organise une visite du quai de transfert auprès de tous ses élèves de 6ème dans le cadre de la sensibilisation aux déchets et à l'environnement.

Mois	Lieu	Type d'intervention
JANVIER	Famille zd	Atelier organisation de la maison
JANVIER	Callian	Sensibilisation scolaire cp 28 élèves
JANVIER	Callian	Sensibilisation scolaire ce1 28 élèves
JANVIER	Montauroux	Sensibilisation scolaire ce1 23 élèves
JANVIER	Montauroux	Sensibilisation scolaire cp 20 élèves
JANVIER	Montauroux	Agrandissement composteur parking Barri
JANVIER	Montauroux	Sensibilisation scolaire ce1 23 élèves
JANVIER	Montauroux	Sensibilisation scolaire ce2 26 élèves
JANVIER	Montauroux	Sensibilisation scolaire ce2 26élèves
JANVIER	Montauroux	Sensibilisation scolaire ce2 26 élèves
JANVIER	Seillans	Installation compostage partagé site ESAT Taillades
FEVRIER	Famille zd	Atelier point à date
FEVRIER	Montauroux	Sensibilisation scolaire cp 25 élèves
FEVRIER	Montauroux	Sensibilisation scolaire ce1 26 élèves
FEVRIER	Montauroux	Sensibilisation scolaire ce2/cm1 25 élèves
FEVRIER	Seillans	Cantine rendu diagnostic après pesées (préconisations)
FEVRIER	Montauroux	Intervention scolaire cp 25 élèves
MARS	Montauroux	Démarrage des pesées cantine Marcel Pagnol 3 semaines
MARS	ISDND	Visite groupe insertion Draguignan 10 personnes
MARS	Saint Paul en Forêt	Visite cm1/cm2 25 élèves
MARS	Famille zd	Atelier ménage et produit d'entretien
MARS	Saint Paul en Forêt	Visite ISDND cm1/cm2 26 élèves

MARS	Montauroux	Visite cm1/cm2 école du lac, déchetterie, quai de transfert et ISDND
MARS	Famille zd	Atelier hygiène et beauté
MARS	Montauroux	Visite ISDND cm1/cm2 27 élèves
MARS	Famille zd	Atelier jardin au naturel
AVRIL	Seillans	Visite ISDND cm1/cm2 26 élèves
AVRIL	Montauroux	Installation compostage aire camping car
AVRIL	Tourrettes	Compostage jardin de manon
AVRIL	Famille zd	Clôture famille zd
AVRIL	Montauroux	Visite ISDND cm2 27 élèves
AVRIL	Tourrettes	Visite quai de transfert 55 élèves
AVRIL	Tourrettes	Visite ISDND cm2 40 élèves
MAI	Tanneron	Intervention scolaire 3 classes 71 élèves
MAI	Tourrettes	Installation compostage privé descente des termes
MAI	Montauroux	Visite ISDND cm2 27 élèves
MAI	Montauroux	Sensibilisation personnel de Mairie
MAI	Callian	Visite ISDND 60 élèves
MAI	Montauroux	Visite quai de transfert cm1 28 élèves
MAI	Tanneron	Sensibilisation scolaire ce1/ce2/cm1 23 élèves
MAI	Montauroux	Visite ISDND cm2 27 élèves
MAI	Montauroux	Installation et sensi compostage ecole marcel pagnol
MAI	ISDND	Visite de la passion 6 personnes
JUIN	Com Com	Début de la collecte des téléphones portables
JUIN	Callian	Installation composteur collectif face à la poste
JUIN	Montauroux	Installation compostage champ d'éysson et camping des chaumettes
JUIN	Seillans	Installation compostage partagé Brovès
JUIN	OTI	Sensibilisation personnel OTI env 15 personnes
JUILLET	Com Com	Installation compostage RAM Fayence + formation
JUILLET	ISDND	Visite de la passion 3 personnes
JUILLET	Com com	Fin collecte téléphones portables 97 collectés

5.5 Opération « Famille 0 déchet »

Axe 8 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Défi Famille 0 déchets **En cours**

2025

Du 12 octobre 2024 au 5 avril 2025 : 9 familles ont réalisé le défi « Famille 0 déchets »

BILAN 2024 : 3^{ème} défi

- ✓ En 6 mois, soit un total de 545kg d'ordures ménagères qui ne seront pas enfouies cette année
- ✓ +19% de hausse de tri des emballages
- ✓ 0,1 ETP

Pays de Fayence
Provence d'Azur

Défi Famille ZERO DÉCHET

Le projet "Défis Famille 0 déchet" a été poursuivi en 2024 avec une troisième édition qui s'est déroulée du 12 octobre 2024 au 5 avril 2025, sur une durée totale de 6 mois.

L'objectif de cette initiative est d'accompagner les familles vers une réduction de leurs déchets d'au moins 10%.

Pour ce faire, 15 familles aux profils variés, incluant des familles avec et sans enfants, vivant en appartement ou en maison avec jardin, sont sélectionnées pour participer au défi. Ce défi a duré 5 mois divisé en deux parties :

- Durant une première période d'un mois et demi, de février à mi-mars, les foyers ont été invités à peser les principaux flux de déchets sans changer leurs habitudes de consommation et de tri (OM, EMB, Verre et Biodéchets). L'objectif étant de constituer un état initial des pratiques de chaque foyer.
- Durant la deuxième période de mi-mars à mi-juin, des ateliers ont été proposés aux familles leur permettant de réduire leur production de déchets (atelier jardinage au naturel, atelier compostage et gaspillage alimentaire, atelier hygiène et beauté...).

À l'issue de cette troisième édition les résultats sont les suivants :

En 2023 la diminution était de 42% des ordures ménagères, on observe donc une baisse en 2024. La raison est sans doute liée au fait que 6 mois d'opération semble trop long pour fidéliser les familles sur la durée. C'est pourquoi l'opération de 2025 sera moins

Cette opération est particulièrement importante dans le contexte du passage à la redevance incitative, car elle permet d'accompagner directement les foyers pour qu'ils puissent véritablement réduire leur production de déchets.

5.6 Opération « Laisse parler ton cœur » - collecte de jouets d'occasion organisée par Ecosystem

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), Ecosystem, l'éco-organisme en charge de la collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) organise une collecte de jouets.

Les jouets collectés à l'occasion de cette opération spéciale, sont donnés à une association caritative.

Les associations caritatives trient, nettoient et remettent en état les jouets, quand elles le peuvent. De nombreuses familles modestes peuvent ainsi acheter des jouets à petits prix.

Les jouets électriques ou électroniques qui ne peuvent pas être réparés seront collectés par Ecosystem pour être dépollués et recyclés en France.

Le partenariat avec la recyclerie « la Source » a permis de redistribuer et recycler tout ce volume de jouets.

Du 16 au 24 novembre 2024 pour la 15^e édition de la Collecte solidaire de jouets de collecter 47 hottes de jouets sur les 9 communes du territoire, représentant près de 705 kilos de dons.



5.7 Opération « Ménage ton Lac »



Le samedi 28 septembre, une nouvelle édition de « Ménage ton Lac » a eut lieu.

Cette journée a été organisée en partenariat avec l'OTI.

Près de 140 bénévoles ont participé à l'opération afin de collecter 1160kg d'encombrants, 300kg d'ordures ménagères, 220kg d'emballages et 240kg de verre soit un total de 1,710 tonnes.

L'opération Ménage ton Lac a permis de collecter plusieurs tonnes de déchets grâce à la mobilisation des participants. Ce résultat souligne l'importance de telles actions mais met également en évidence la nécessité de maintenir une vigilance constante et de poursuivre les efforts collectifs

pour préserver durablement la qualité du lac et de ses abords.

5.8 Collecte du matériel scolaire

Deuxième édition de la collecte de fournitures et de matériel scolaire en bon état (stylos, trousse, compas, calculatrices ou tout autre matériel) qui s'est déroulé de fin juin à mi-août.

Des points de collecte avaient été mis en place dans différents endroits du territoire. Environ 80kg de fournitures scolaires ont été collectés et donner au Relais Solidarité qui s'est chargé de les distribuer aux familles dans le besoin.

OSEZ LA GÉNÉROSITÉ !
Dons de fournitures et matériel scolaire en **BON ETAT !**

**LA COLLECTE SE FERA
DU 12 JUIN
AU 16 AOÛT 2024**

Points de Collecte
Siège de la communauté de communes du pays de Fayence
Mus de Tossy - 1849 RD19 - 83440 TOURRETTES
Déchetterie de Tourrettes
Route de Bagnols en forêt, 83440 Tourrettes
Déchetterie de Bagnols en forêt
Chemin des meules - 83440 Bagnols en forêt
Recyclerie « la source »
centre commercial Leclerc - RD 562 - 83440 MONTAUBOURG
Com' Collecte Recyclerie « l'aquarium »
Chemin de la fabrique - 83440 SEILLANTS

LISTE DES Fournitures :
CARTABLES
TROUSSE
POCHETTES
SCOTCH
CAHIER
STYLOS
COMPAS
INTERCALAIRES
CLASSEURS
CALCULATRICE
PENTURE
FEUILLES PRÉFÉRÉES
CRAYONS -



5.9 Audit gaspillage alimentaire sur la cantine de Saint-Paul-en-Forêt

Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Sensibiliser les établissements scolaires (écoles et collèges) : programme d'interventions en établissements avec sensibilisation, mise en place des actions dans les cantines, suivi et pesée dans les établissements volontaires

En cours

Opération pesées - gaspillage alimentaire

2024

- Diagnostic pour l'école de Bagnols en forêt
- Diagnostic St Paul en Forêt terminé

2025

- Finalisation du diagnostic pour Bagnols en forêt en avril 2025
- Diagnostic école de Seillans
- Diagnostic école de Montauroux

BILAN 2024

- ✓ 25h30 de diagnostique et de pesée pour chaque école
- ✓ 0.1 ETP



Les déchets alimentaires sont les restes issus de la transformation, de la préparation des denrées alimentaires. Nous en produisons à la maison, au restaurant, à la cantine scolaire etc. Certains de ces déchets auraient pu être évités.

Les diagnostics de gaspillage alimentaire reposent sur une méthodologie rigoureuse et relativement longue. Ils nécessitent notamment de grandes périodes de pesées, durant lesquelles les agents de la Communauté de communes se déplacent quotidiennement dans les établissements concernés. Ces campagnes de mesure s'étalent sur plusieurs semaines afin de collecter des données représentatives et fiables, permettant ensuite d'analyser avec précision les quantités de denrées jetées et d'identifier les pistes d'amélioration.

En 2024, deux diagnostics ont été finalisés, un pour l'école de st Paul-en-forêt et l'autre sur Bagnols-en-forêt.

5.10 La collecte des sapins de Noël

Ornés de lumière durant les fêtes de fin d'année, la fin de vie de certains sapins de Noël est parfois nettement moins brillante : jetés au pied des bacs d'ordures ménagères ou abandonnés au détour de chemins à l'abri des regards.

Pour éviter ce constat peu festif, la CCPF, depuis 2018 collecte les sapins de Noël sur des points dédiés. Ainsi sur le territoire 30 points de collecte sont mis à disposition durant tout le mois de janvier.

POINTS DE COLLECTE	
BAGNOLS EN FORET	MONTAUROUX
Parking Sainte-Anne	Parking Leclerc
Parking Carrefour Contact	Parking Estérets du Lac
CALLIAN	Parking MPT (cinéma)
Tri sélectif face Point S	Parking collège L. de Vinci
Parking centre village Médiathèque	Parking Veyan
Gymnase	Parking centre village (place du Clos)

FAYENCE	SEILLANS
Parking centre village	Place de la République
Parking piscine	Tri sélectif piscine
Parking Super U	Place Brovès en Seillans
Parking Marie Mauron	SAINT PAUL EN FORET
Parking Robert Fabre	Parking Dame Jeanne
Tri sélectif Boulevard des Claux	Parking tennis
MONS	TANNERON
Place Saint-Sébastien	Centre village
PAV du Bardandel	Quartier valcros
	TOURRETTES
	Parking Boudura
	Parking du stade



Tonnages collectés :

2022	2023	2024
5,64	5,56	5,96

EN JANVIER,
DÉPOSEZ VOTRE
SAPIN SUR UN
POINT DE
COLLECTE DU
TERRITOIRE.



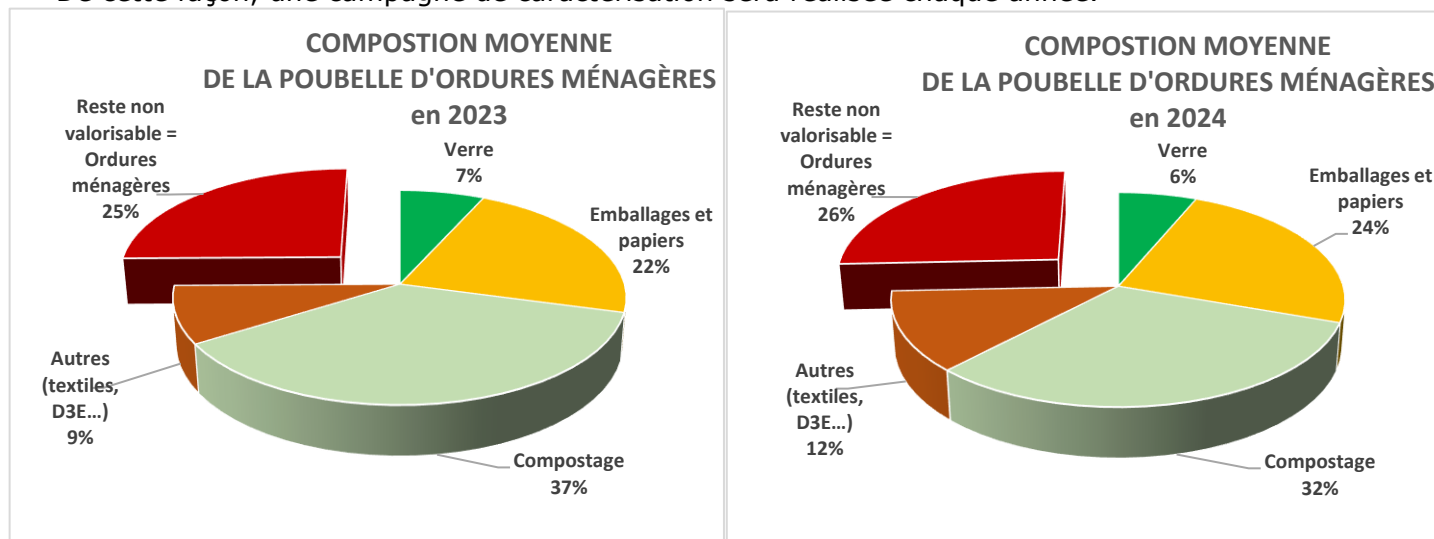
Plus d'informations
04 94 76 02 03
environnement@cc-paysdefayence.fr

6. Autres événements marquant de l'année 2024

• CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES

Une deuxième campagne de caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) a été réalisée du 24 au 28 juin 2024.

De cette façon, une campagne de caractérisation sera réalisée chaque année.



On peut constater que la composition des ordures ménagères a peu changé malgré la forte diminution de la production globale.

Toutefois, la part de fermentescibles a diminué et la part des autres déchets a légèrement augmenté.

• CREATION D'UN CHATBOT

Un devis a été signé avec une entreprise pour la création d'un tchatbot « déchets ». Ce dernier devrait voir le jour début 2025.

• REPONSE APPEL A PROJET HORS FOYER 6 CITEO

La CCPF a répondu à un appel à projet de CITEO visant à aider les collectivités à s'équiper et à communiquer sur le tri dans les espaces publics.

Un dossier a été présenté afin d'équiper les équipements sportifs du territoire en poubelle de tri et affiche de sensibilisation.

7. Passation et renouvellement des marchés 2024

- Marché de mise à disposition de bennes, transport des déchets issus des déchetteries et du quai de transfert, traitement et/ou valorisation des déchets issus des déchetteries.

Le marché commence à compter du 13/05/2024 à l'exception du lot 2 pour lequel la date de démarrage des prestations est fixée au 16/05/2024 pour une durée initiale de 1 année. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année.

Il se décompose en huit lots.

- Lot n°1 : Mise à disposition de caissettes et de caisses pour la réception des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) non pris en charge par Eco-DDS et issus de la déchetterie de Tourrettes, transport et traitement de ces DDS.
Evacuation, transport et traitement des bouteilles de gaz, des extincteurs et des radiographies issus de la déchetterie de Tourrettes.
Ce lot a été attribué à SOFOVAR et notifié le 3 mai 2024. Le montant estimatif pour les 4 années est de 349 506€ HT.

- Lot n°2 : Mise à disposition de FMA ; transport du flux multimatériaux, des cartons et des ordures ménagères issus du quai de transfert.
Ce lot a été attribué à EXA'RENT et notifié le 3 mai 2024. Le montant estimatif pour les 4 années est de 891 302,40€ HT.
- Lot n°3 : Mise à disposition de caissons pour la réception des encombrants et du bois issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation, transport, tri et traitement de ces derniers. Evacuation, transport, tri et traitement des refus de tri des ordures ménagères issus de l'ISDND du Vallon des Pins.
Ce lot a été attribué à PASINI et notifié le 3 mai 2024. Le montant estimatif pour les 4 années est de 2 540 721€ HT.
- Lot n°4 : Mise à disposition de caissons pour la réception des métaux issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation, transport, traitement et commercialisation de ces derniers.
Ce lot a été attribué à SOFOVAR et notifié le 3 mai 2024. Le montant estimatif pour les 4 années est de 53 360€ HT.
- Lot n°5 : Mise à disposition de caissons pour la réception des gravats propres et sales issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation, transport et traitement de ces derniers. Evacuation, transport et traitement de l'amiante.
Ce lot a été attribué à SOFOVAR et notifié le 3 mai 2024. Le montant estimatif pour les 4 années est de 1 342 860€ HT.
- Lot n°6 : Mise à disposition de caissons pour la réception des déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt ; évacuation et transport de ces derniers vers les lieux de traitement. Mise à disposition de caissons pour la réception des cartons issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation et transport de ces derniers vers le lieux de traitement.
Ce lot a été attribué à PASINI et notifié le 3 mai 2024. Le montant estimatif pour les 4 années est de 225 244,72€ HT.
- Lot n°7 : Transport et traitement des déchets verts issus de la déchetterie de Tourrettes.
Ce lot a été attribué à PASINI et notifié le 3 mai 2024. Le montant estimatif pour les 4 années est de 1 296 000€ HT.
- Lot n°8 : Mise à disposition de caissons fermés pour la réception des pneumatiques, évacuation, transport et traitement des pneus non pris en charge par la filière Aliapur et issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes
Ce lot a été attribué à SOFOVAR et notifié le 3 mai 2024. Le montant estimatif pour les 4 années est de 57 847,76€ HT.

- Marché de fourniture de bacs et colonnes. L'accord-cadre commence à la date de sa notification au titulaire pour une durée initiale de 1 année. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année.

Il se décompose en 4 lots :

- Lot n°1 : : CONTENEURS DE SURFACE : Fourniture, transport et déchargement des conteneurs de surface pour la réception des ordures ménagères résiduelles, des cartons et des déchets recyclables (papiers et emballages). Ce lot a été attribué à la société ESE France et notifié le 13 juin 2024.
Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 500 000€ HT, puis de 150 000€ HT pour les période de reconduction.
- Lot n°2 : COLONNES AERIENNES AVEC PREHENSION KINSHOFFER : Fourniture, transport et déchargement de colonnes aériennes avec préhension KINSHOFFER pour la réception des déchets recyclables (emballages et papiers, verre et cartons). Ce lot a été attribué à UTPM ENVIRONNEMENT et notifié le 13 juin 2024.
Le montant maximum de commandes par période est de 100 000€ HT.

- Lot n°3 : COMPOSTEURS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS EN BOIS : Fourniture, transport et déchargement de composteurs. Ce lot a été attribué à EMERAUDE ID et notifié le 13 juin 2024.
Le montant maximum de commandes par période est de 200 000€ HT.
- Lot n°4 : COLONNES AERIENNES AVEC PREHENSION EASY : Fourniture, transport et déchargement de colonnes aériennes avec préhension EASY pour la réception des ordures ménagères. Ce lot a été attribué à NORD ENGINEERING France et notifié le 13 juin 2024.
Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 350 000€ HT, puis de 150 000€ HT pour les période de reconduction.
- Marché de fournitures et installation de dispositifs escamotables pour bacs roulants
Cet accord-cadre commence à la date de réception du premier bon de commande pour une durée ferme de 12 mois
Le marché a été attribué à ECOLLECT et notifié le 13 août 2024. Le montant maximum des commande est de 202 000€ HT.
- Marché pour la location, nettoyage, entretien et réparation de vêtements de travail haute visibilité pour les agents du service déchets de la Communauté de communes du Pays de Fayence.
Le marché commence à la date indiquée dans l'ordre de service et pour une durée initiale de 1 année. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année.
Le marché a été attribué à INITIAL et notifié le 23 juillet 2024.
- Marché de fourniture de bennes à ordures ménagères neuves.
Il est décomposé en 2 lots :
 - LOT N°1 : Fourniture d'une benne à ordures ménagères neuve d'environ 12 tonnes et d'un volume d'environ 9m³
 - LOT N°2 : Fourniture d'une benne à ordures ménagères neuve d'environ 7,5 tonnes et d'un volume d'environ 8m³.

II. INDICATEURS FINANCIERS

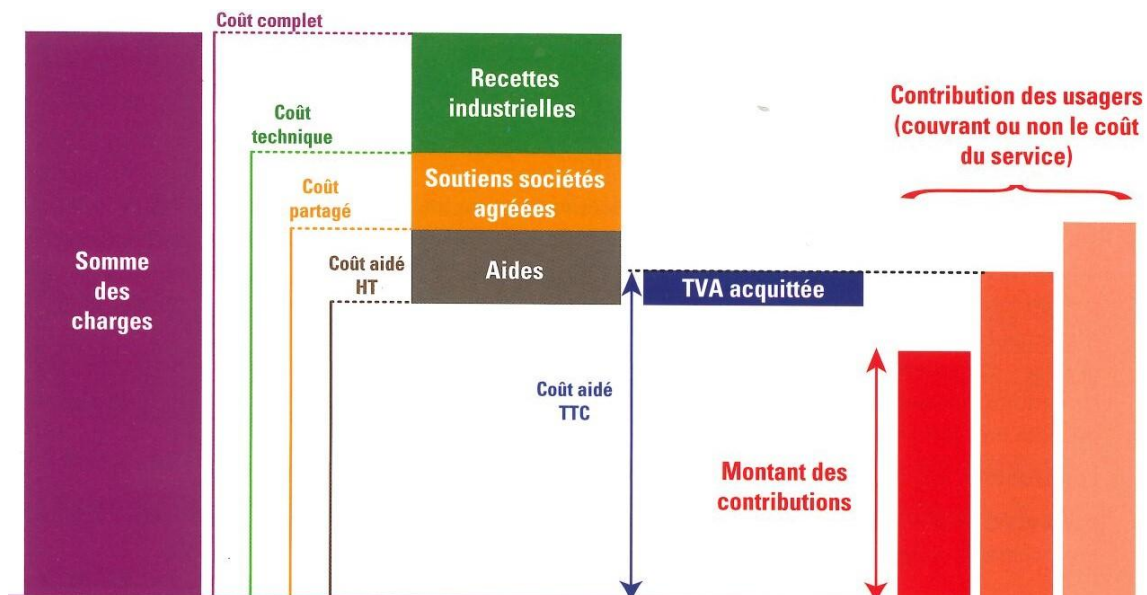
Depuis l'année 2016 (budget 2015), la Communauté de communes a souhaité mettre en place la matrice des coûts de l'ADEME. Cette matrice permet de :

- D'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion,
- De disposer d'un cadre permettant de pouvoir comparer précisément l'évolution des dépenses et recettes du budget déchet par année et par flux de déchets
- De disposer d'un cadre commun permettant de se situer par rapport à d'autres collectivités.

La matrice est découpée en trois parties :

- Les charges :
 - ✓ Les charges fonctionnelles : ce sont les charges de fonctionnement du service comprenant : les charges de structures (fonctionnement de la vie politique, direction et encadrement, administration générales...) et les charges de communication.
 - ✓ Les charges techniques : ce sont les charges directement liées à l'exercice du service comprenant : la prévention (compostage), la pré-collecte (bacs, colonnes...), le transfert/transport, le traitement des déchets non dangereux et dangereux.
- Les produits :
 - ✓ Les produits industriels liés à la gestion du service comprenant la vente des matériaux recyclables collectés
 - ✓ Les soutiens résultant de l'application du principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) : Eco-organismes
 - ✓ Les aides et subventions diverses comprenant les reprises de subventions d'investissement (il s'agit de l'amortissement des subventions), les subventions de fonctionnement (aides de l'ADEME) et les aides à l'emploi (CAE ou autres).
- Les autres infos :
 - ✓ Le montant de la TVA acquittée
 - ✓ Les contributions des usagers : TEOM, redevance spéciale, redevance déchetterie

Quelques définitions :



- **Coût complet** : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre ;
- **Coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie ...) ;

- **Coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio ...). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités ;
- **Coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues;
- **Coût aidé TTC** : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée. Il correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

1. COÛTS DES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES

	Ordures ménagères	Déchetteries + encombrants	Collecte sélective	Cartons	TOTAL
PASINI	22 839,44€	1 133 324,22€	10 545,69€	-	1 166 709,35€
SOFOVAR	8 518,50€	448 671,92€	3 108,56€	-	460 298,98€
VALEOR	-	-	542 165,74€	30 906,90€	573 072,64€
SMIDDEV	121 011,90€	118 522,58€	51 839,37€	-	291 373,85€
PROPOLYS	275 899,87€	-	359 806,35€	139 647,14€	775 353,36€
EXA'RENT	97 904,79€	-	50 775,29€	9 042,62€	157 722,69€
SPL Vallon des Pins	941 296,68€	-	-	-	941 296,68€
TOTAL	1 467 471,18€	1 700 518,72€	1 018 241,00€	179 596,66€	4 365 827,55€

Le SMIDDEV et la SPL du Vallon des Pins ne sont pas réellement des prestataires de services, toutefois la Communauté de communes paie des prestations de services à ces entités.

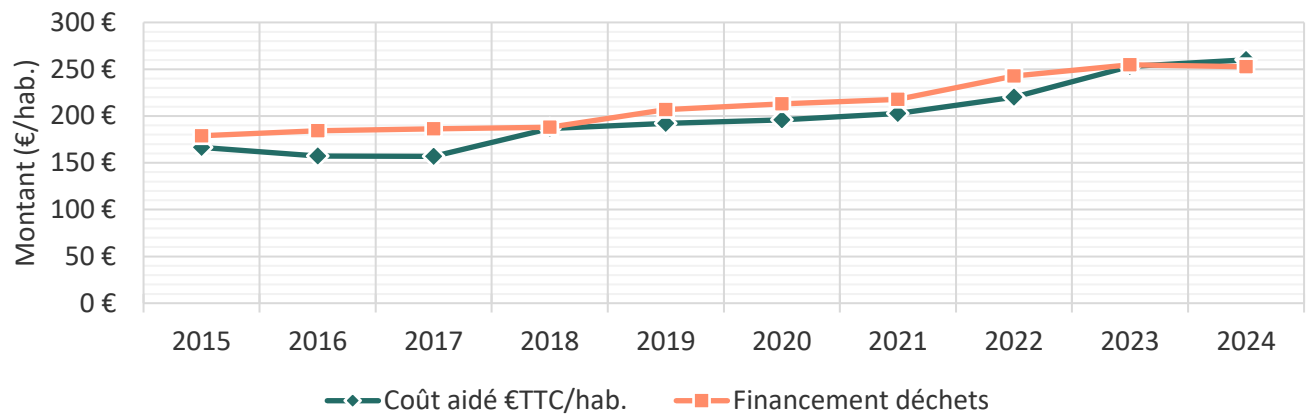
Les prestations de services représentent 51% des charges du service, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année 2023

2. COÛT COMPLET DU SERVICE

2.1 Coût et financement du service public

Coût aidé TTC	8 065 579€	253 €TTC/hab.
Contributions	7 833 938€	255 €TTC/hab.
Taux de couverture	97%	
Ecart financement	-231 641€	
Mode de financement du service	TEOM + RS	

Évolution du coût aidé TTC et du financement déchets (en €/hab.)

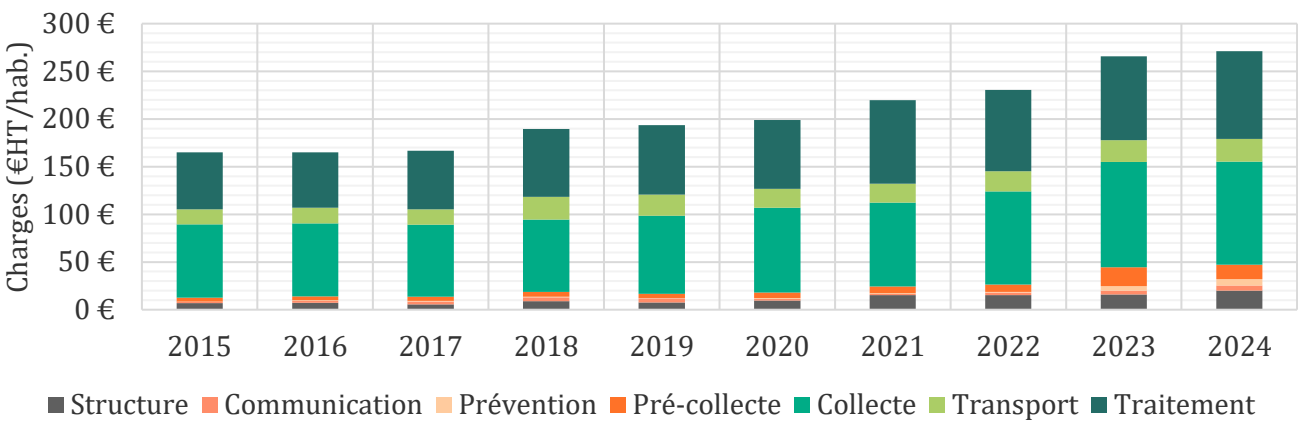


2.2 Structure du coût

2.2.1 Structure du coût par poste de charge

	Charges en €HT 2023	Charges en €HT 2024	Variation	Répartition des charges CCPF
Structure	468 007€	623 118€	33%	7%
Communication / Prévention	266 290€	372 676€	40%	4%
Précollecte	584 907€	465 902€	-20%	5%
Collecte	3 254 429€	3 349 972€	3%	39%
Transfert/transport	681 520€	746 018€	9%	9%
Traitement	2 648 068€	2 855 571	8%	34%
Autres charges	52 488€	75 302€	43%	1%
Total charges matrice	7 955 709€	8 488 559€		

Evolution des charges par type - Tous flux (en €HT/hab.)

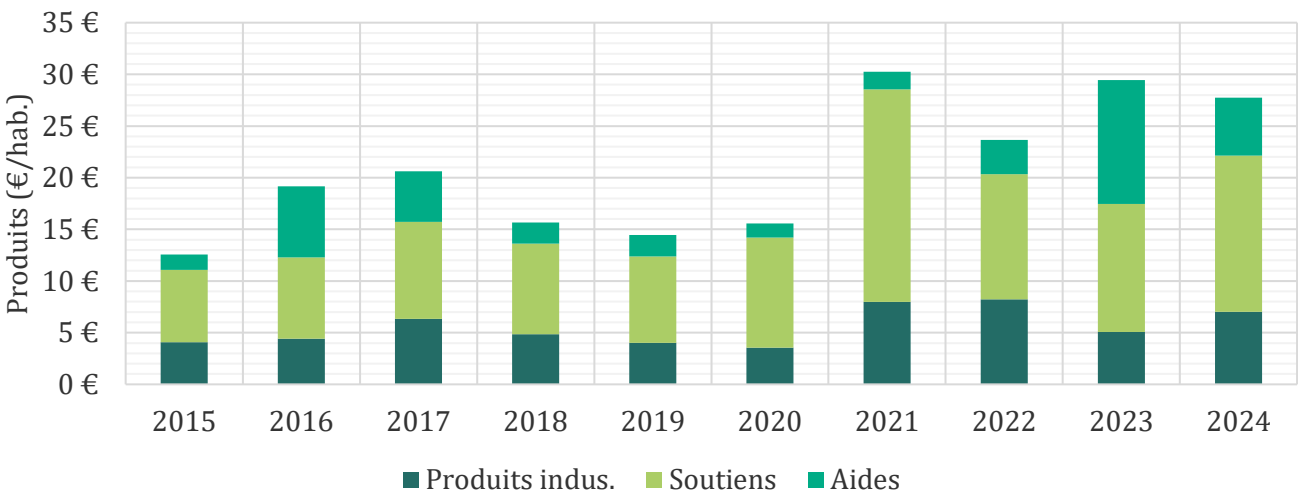


2.2.2 Structure du coût par poste de produits

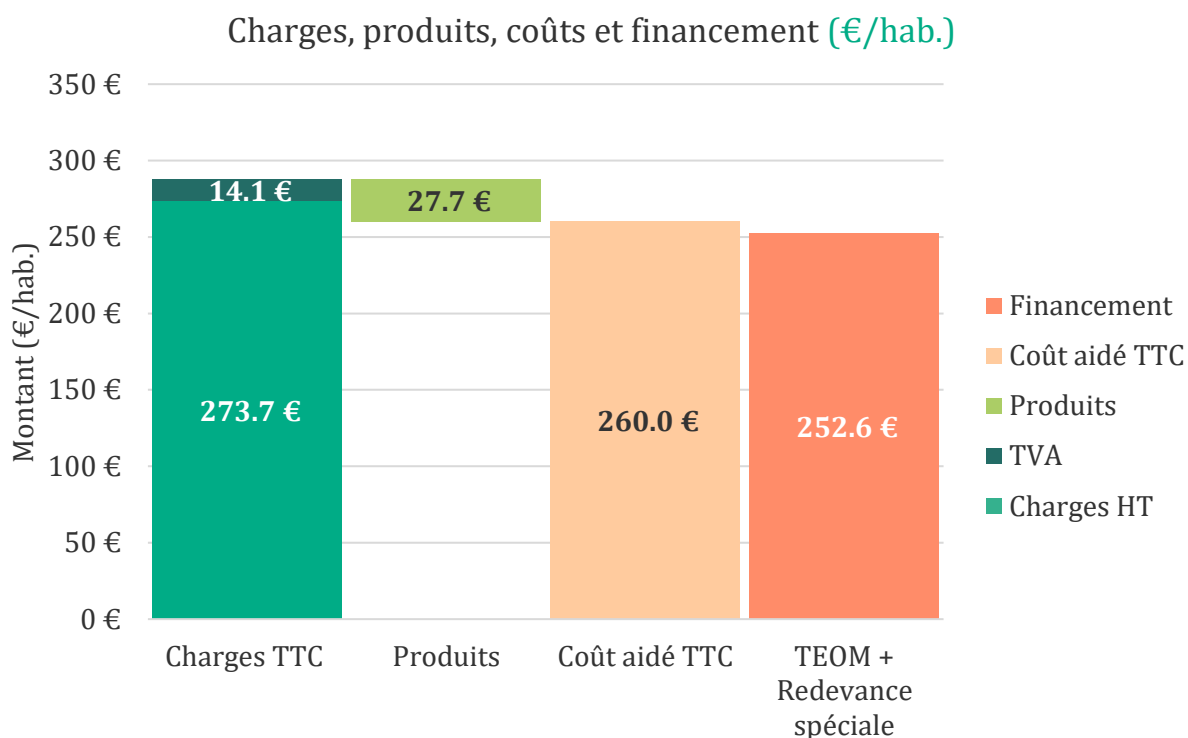
	Produits en CHT 2023	Produits en CHT 2024	Variation	Répartition des produits CCPF
Vente de matériaux	128 793€	193 999€	51%	23%
Prestation à des tiers	6 253€	7 176€	15%	1%
Autres produits	14 696€	16 336€	11%	2%
Soutiens	365 830€	469 551€	28%	55%
Aides	353 908€	173 581€	-51%	20%
Total produits matrice	869 480€	860 643€		
Taux de couverture des charges par les produits	11%	10%		

*Source ADEME

Evolution des produits par type - Tous flux (en €/hab.)



2.2.3 Répartition des charges, des produits et du financement



Le coût aidé TTC (260€) est la somme des charges TTC (charges HT : 273,30€+ TVA : 14,10€) auquel on soustrait les produits (27,70€).

Du fait du maintien du taux de TEOM à 11,80% depuis 3 ans, le financement ne couvre pas totalement le coût aidé TTC : écart de 7,4€/hab.

2.2.4 Les cinq principaux postes de charges du service

	2023		2024		Variation
	Charges HT	%	Charges HT	%	
Collecte – Ordures ménagères	1 664 936€	21%	1 717 393€	20%	3%
Traitement des déchets non dangereux - Déchetteries	980 089€	12%	1 168 486€	14%	19%
Traitement des déchets non dangereux – Ordures ménagères	1 047 225€	13%	996 943€	12%	-5%
Collecte – Emballages + papiers	655 582€	8%	720 054€	8%	10%
Traitement des déchets non dangereux + Emballages + papiers	419 065€	5%	542 251€	6%	29%

Comme pour l'année 2023, les cinq principaux postes de dépenses représentent 61% des charges. Toutefois, la répartition est différente.

Le coût du traitement des déchets non dangereux en déchetterie est devenu le 2^{ème} poste de dépense (le 3^{ème} en 2023), basculant le traitement des ordures ménagères au 3^{ème} poste de dépenses.

Le 5^{ème} poste de dépense est dorénavant le traitement des emballages et des papiers (en 2023, ce poste n'était pas dans les 5 principaux postes de dépenses).

On peut noter que :

- Le coût de la collecte des ordures ménagères se stabilise : + 3% contre 10% l'année précédent
- Pour la 2^{ème} année consécutive, le coût de traitement des ordures ménagères est en diminution malgré la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) car il est compensée par la baisse des tonnages
- Le coût de la collecte des emballages et des papiers augmentent de 10% principalement dû à la hausse des tonnages collectés

2.3 Coût des différents flux de déchets

2.3.1 Coût total par flux de déchets

Montant en € HT		Ordures ménagères	Collecte sélective	Déchetterie	Encombrants	Cartons	Total
CHARGES							
Fonctionnelles	Charges de structure	261 709€	137 087€	180 704€	12 462€	31 156€	623 118€
	Communication	54 902€	68 064€	15 714€	-	22 121€	160 801€
	Total charges fonctionnelles	316 611€	205 151€	196 418€	12 462€	53 277€	783 919€
Techniques	Prévention	94 064€	7 762€	110 049€	-	-	211 875€
	Pré-collecte	244 625€	167 124€	-	-	54 153€	465 902€
	Collecte	1 717 393€	810 801€	479 475€	92 200€	250 103€	3 349 972€
	Transfert/Transport	206 094€	110 210€	408 207€	4 154€	17 353€	746 018€
	Traitement des déchets	996 943€	542 251€	1 253 587€	33 494€	29 296€	2 855 571€
	Total des charges techniques	3 259 119€	1 638 148€	2 326 620€	129 848€	350 905€	7 704 640€
Total des charges		3 575 730€	1 843 299€	2 523 038€	142 310€	404 182€	8 488 559€
PRODUITS							
Industriels	Matériaux	-	140 975€	42 350€	-	10 674€	193 999€
	Autres produits	7 886€	-	8 450€	-	-	16 336€
	Prestation à des tiers	7 176€	-	-	-	-	7 176€
	Total produits industriels	15 062€	140 975€	50 800€	-	10 674€	217 511€
Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	-	386 235€	27 751€	-	55 565€	469 551€
Aides	Reprises des subventions d'investissement	5 436€	2 776€	7 312€	-	-	15 524€
	Subventions de fonctionnement	101 092€	43 130€	7 701€	-	6 134€	158 057€
	Total aides	106 528€	45 906€	15 013€	-	6 134€	173 581€
Total produits		121 590€	573 116€	93 564€	-	72 373€	860 643€
AUTRES INFOS							
Montant de la TVA acquittée		220 652€	80 447€	115 435€	3 164€	17 965€	437 663€
Contribution des usagers	TEOM	3 185 248€	1 668 463€	2 199 338€	151 678€	379 196€	7 583 923€
	Redevance spéciale et facturation usagers	87 872€	-	162 143€	-	-	250 015€
	Total financement déchets	3 273 120€	1 668 463€	2 361 481€	151 678€	379 196€	7 833 938€

2.3.2 Evolution des coûts

Montant en € HT		Total 2022	Total 2023	Variat° en %	Total 2023	Total 2024	Variat° en %
CHARGES TECHNIQUES	Charges fonctionnelles	528 873€	590 924€	12%	590 924€	783 919€	33%
	Prévention	17 976€	143 373€	698%	143 373€	211 875€	48%
	Pré-collecte	218 823€	584 907€	167%	584 907€	465 902€	-20%
	Collecte	2 850 515€	3 254 429€	14%	3 254 429€	3 349 972€	3%
	Transport	610 396€	681 520€	12%	681 520€	746 018€	9%
	Traitement	2 517 737€	2 648 068€	5%	2 648 068€	2 855 571€	8%
	Total	6 215 447€	7 312 297€	18%	7 312 297€	7 704 640€	5%
	Total des charges	6 744 320€	7 903 221€	17%	7 903 221€	8 488 559€	7%
PRODUITS	Produits industriels	239 915€	149 742€	-38%	149 742€	217 511€	45%
	Tous soutiens des sociétés agréées	352 253€	365 830€	4%	365 830€	469 551€	28%
	Aides	96 459€	353 908€	267%	353 908€	173 581€	-51%
	Total produits	688 627€	869 480€	26%	869 480€	860 643€	-1%
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée	354 487€	439 539€	24%	439 539€	437 663€	0%
	Total financements	7 068 914€	7 523 535€	6%	7 523 535€	7 833 938€	4%
Coût aidés en €TTC/hab		220€ TTC/hab	253€ TTC/hab	15%	253€ TTC/hab	260€ TTC/hab	3%
Coût aidés en €TTC/T		265€ TTC/T	316€ TTC/T	19%	316€ TTC/T	326€ TTC/T	3%

Concernant les charges techniques :

- Les coûts de prévention et de communication ont fortement augmenté du fait des nombreuses actions de prévention telles que le broyage à domicile, les familles Déchet, la mise en place de nombreux composteurs partagés

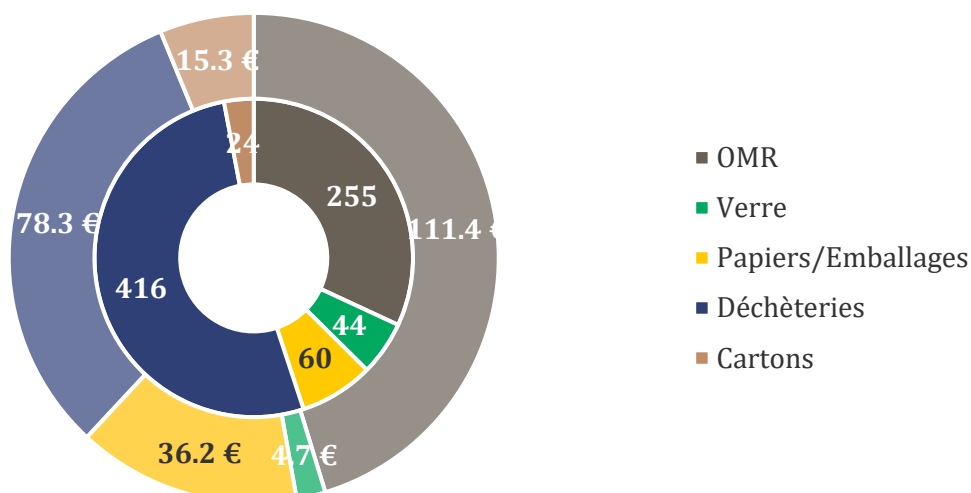
Concernant les produits :

- Le prix de rachat des matériaux a fortement augmenté qui s'explique par deux facteurs : des coûts de rachat en hausse par rapport à 2023 et une hausse des produits triés donc revendus
- On note une baisse des aides, ou plutôt un retour à un montant des aides équivalent à l'année 2022.

2.3.3 Part des flux dans le coût du service public

Coût aidés (en €HT/hab)	OMR	Verre	Papiers et Emballages	Déchèteries	Cartons
2021	105.2 €	2.6 €	12.6 €	58.3 €	11.8 €
2022	109.5 €	3.5 €	20.7 €	59.4 €	14.8 €
2023	114.6 €	3.9 €	33.5 €	67.1 €	18.8 €
2024	111.4 €	4.7 €	36.2 €	78.3 €	15.3 €

Comparaison de la répartition du ratio et du coût aidé - Année 2024



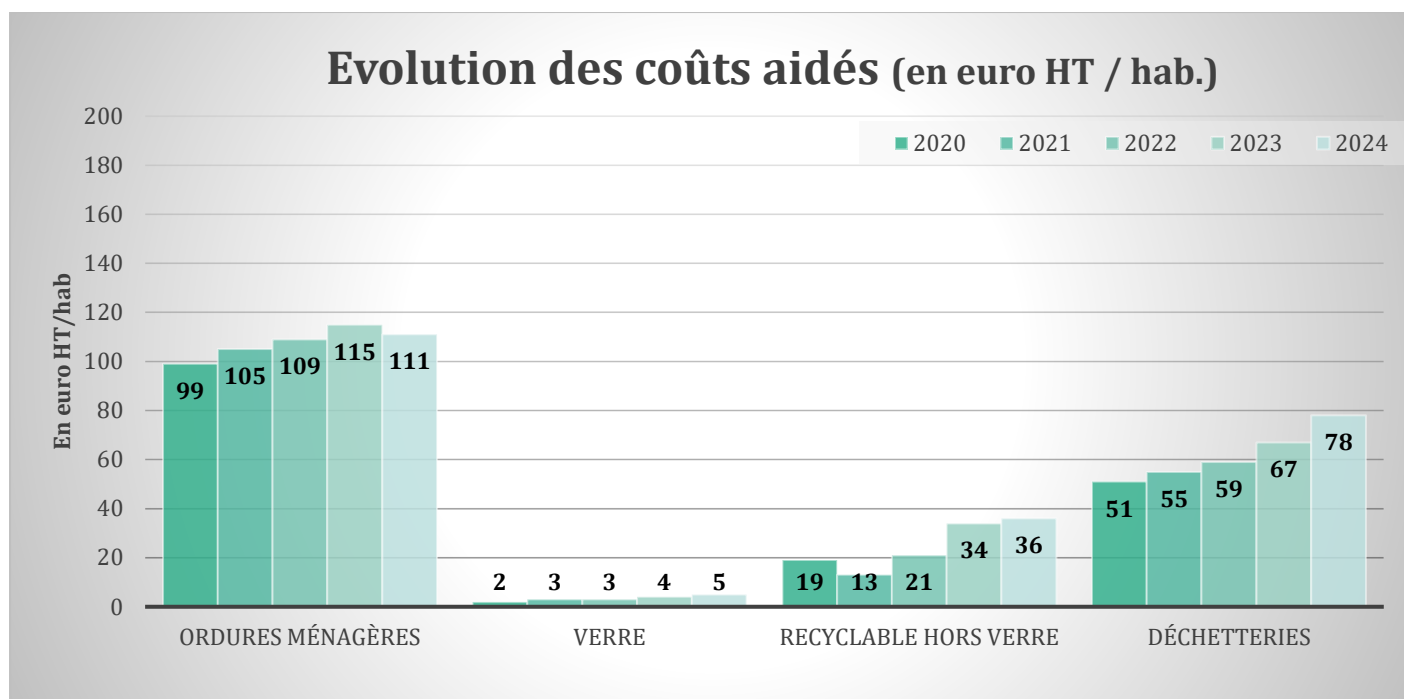
Cercle intérieur = ratio (kg/hab.) ; Cercle extérieur = coût aidé (€HT/hab.)

Les ordures ménagères représente 45% du coût aidé alors qu'elles ne représentent que 32% du tonnage total collecté.

A l'inverse, les déchetteries ne représentent que 32% du coût aidé alors qu'elles représentent 52% du tonnage total collecté.

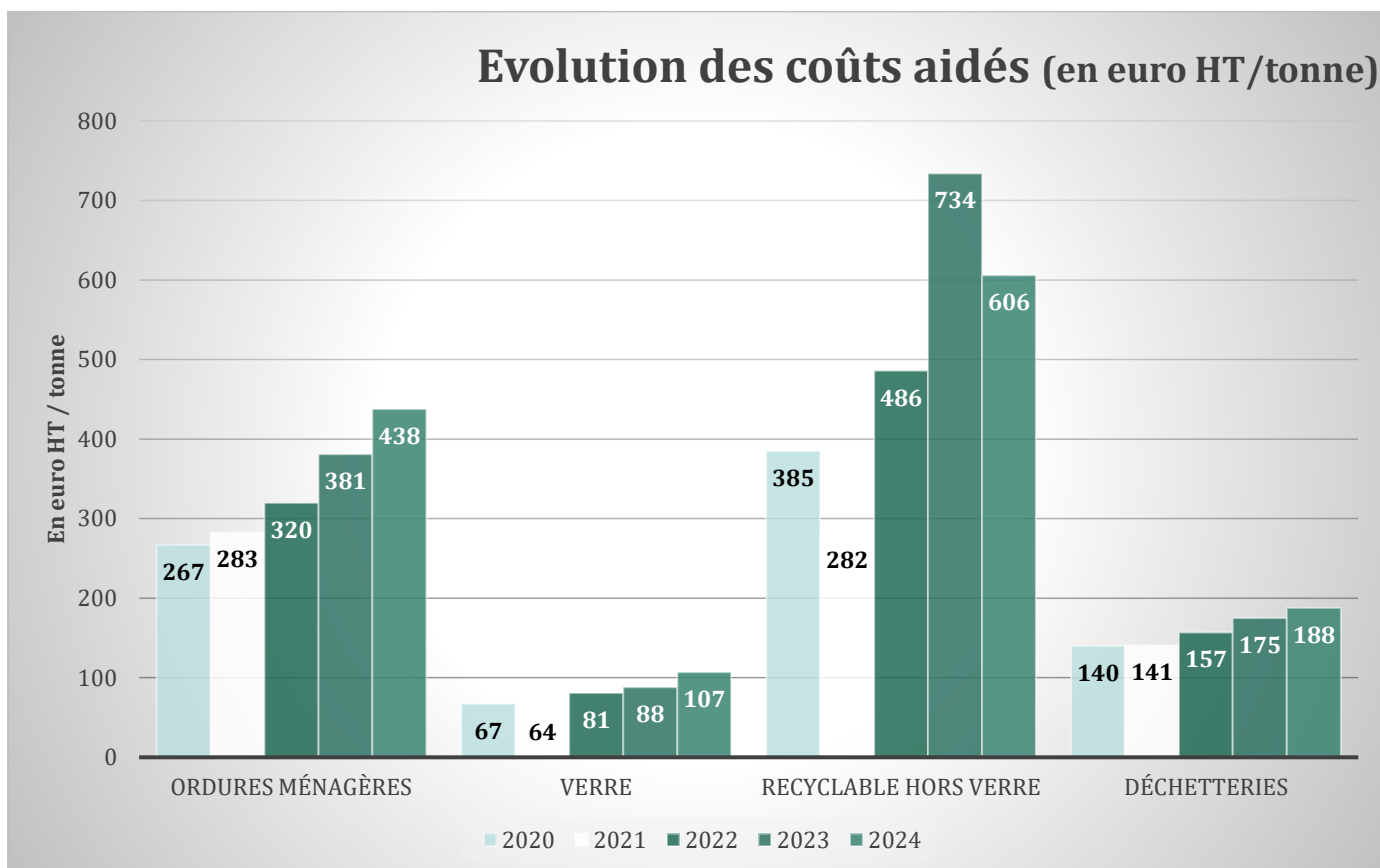
Les répartitions sont similaires aux années antérieures.

2.3.4 Evolution des coûts aidés par habitant



On constate une diminution des coûts aidés pour les ordures ménagères (-3%) et une forte hausse des coûts aidés pour les déchetteries (16%).

2.3.5 Evolution des coûts aidés à la tonne

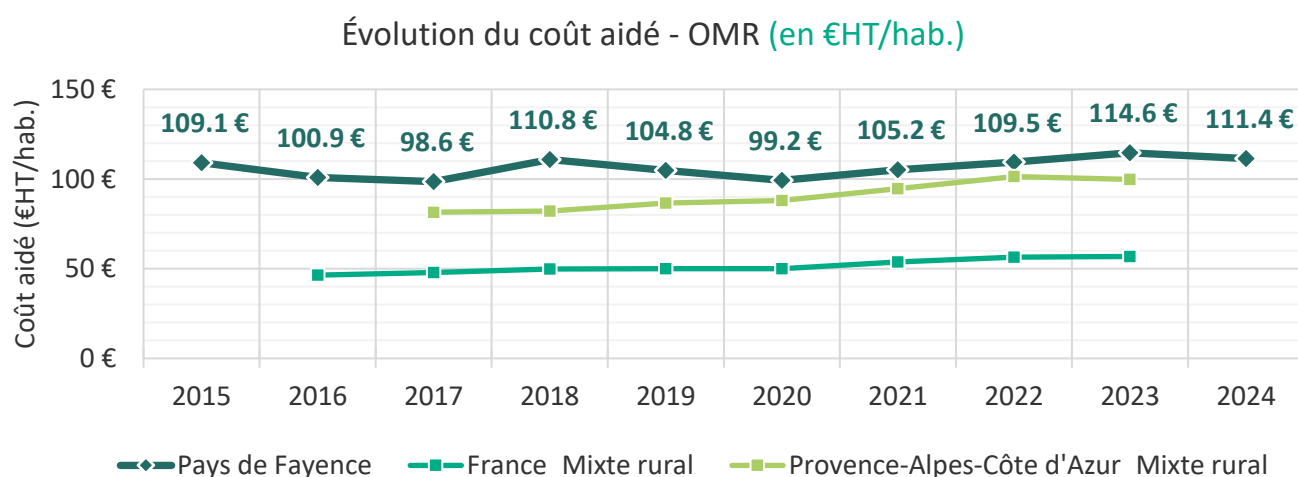


On constate une légère des coûts aidés par tonne pour les flux ordures ménagères, verre et déchetterie. Cette hausse suit l'évolution des années précédente, elle est due à la hausse des coûts de collecte et de traitement.

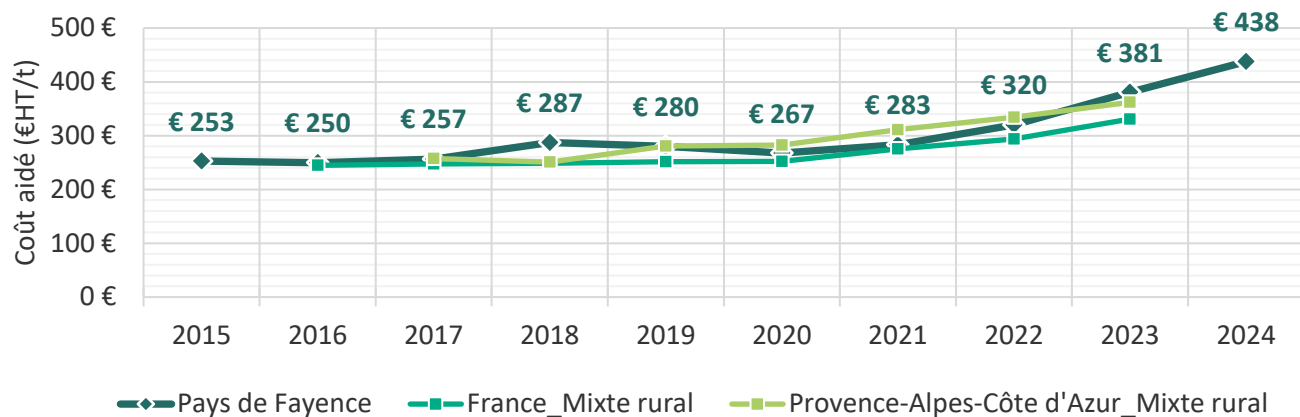
On constate également une baisse des coûts aidés par tonne pour le flux emballages et papiers due à l'augmentation des recettes.

2.4 Evolution des coûts

2.4.1 Zoom sur les ordures ménagères

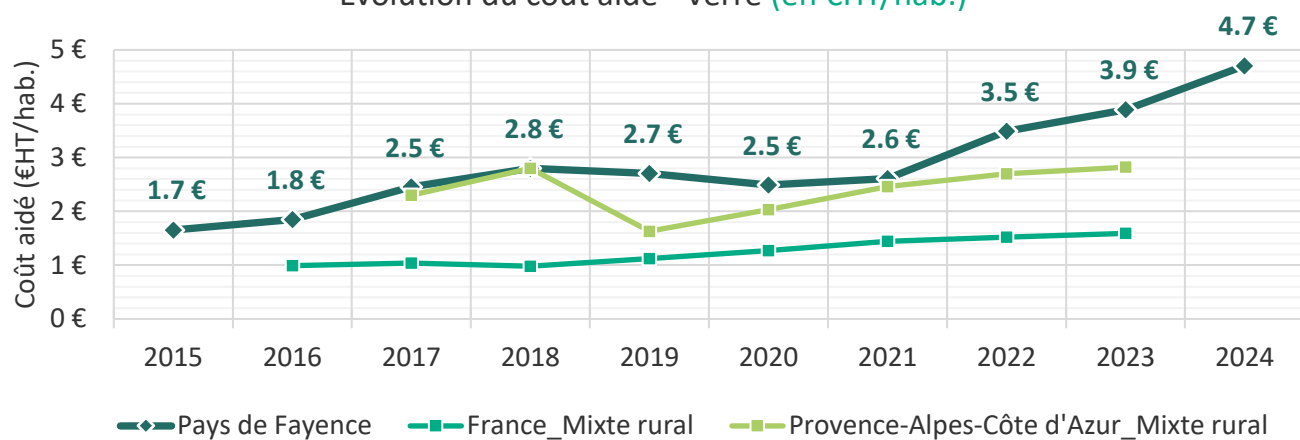


Évolution du coût aidé - OMR (en €HT/t)

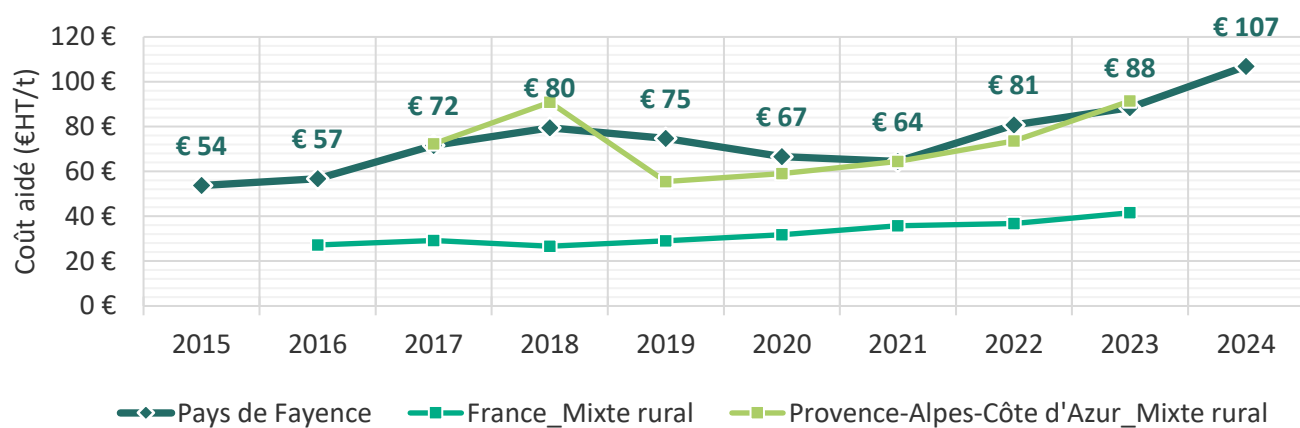


2.4.2 Zoom sur le verre

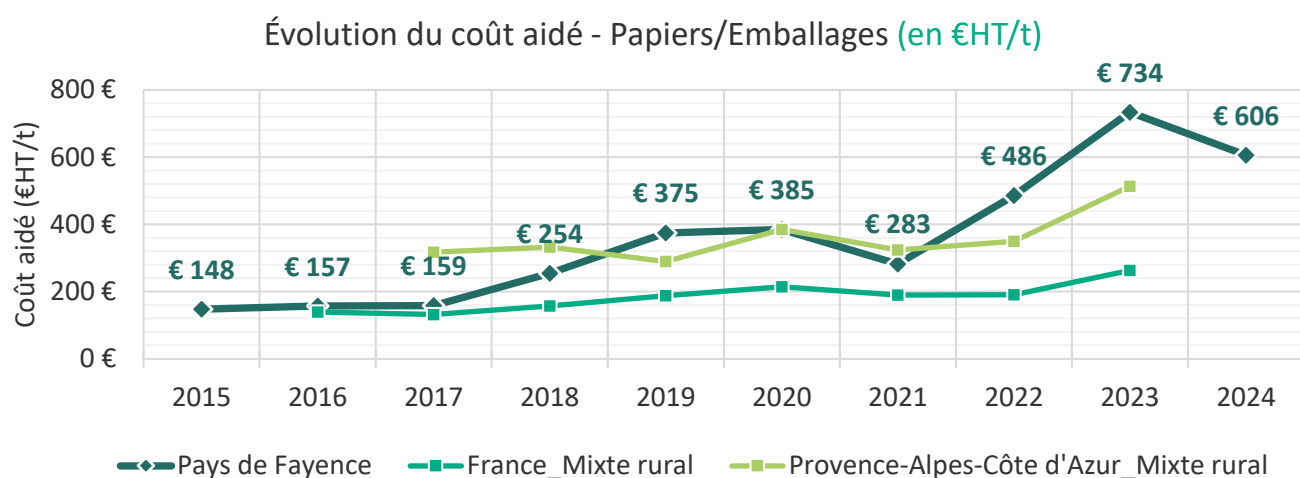
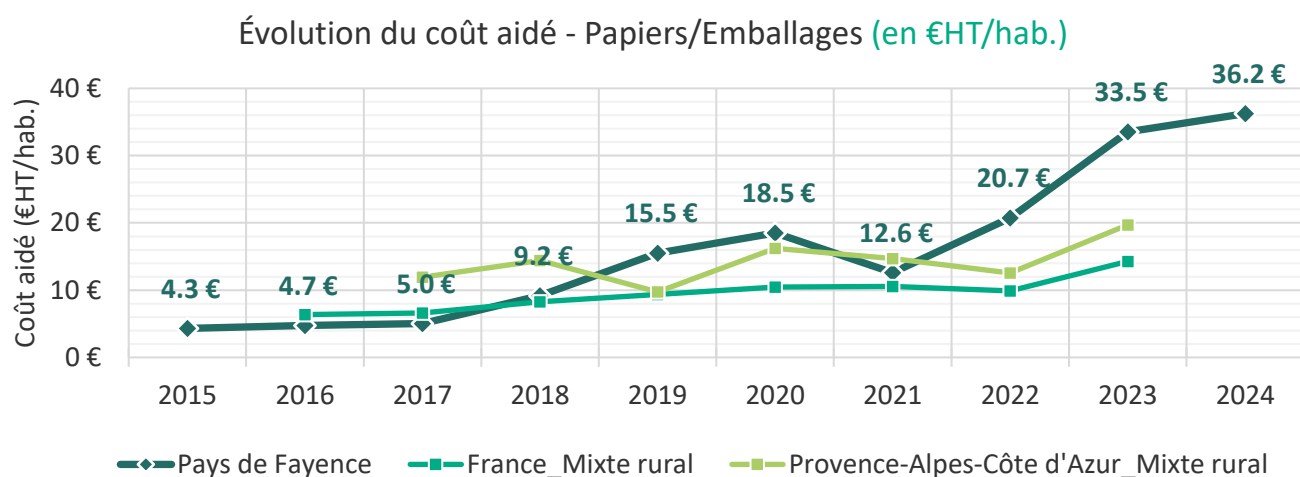
Évolution du coût aidé - Verre (en €HT/hab.)



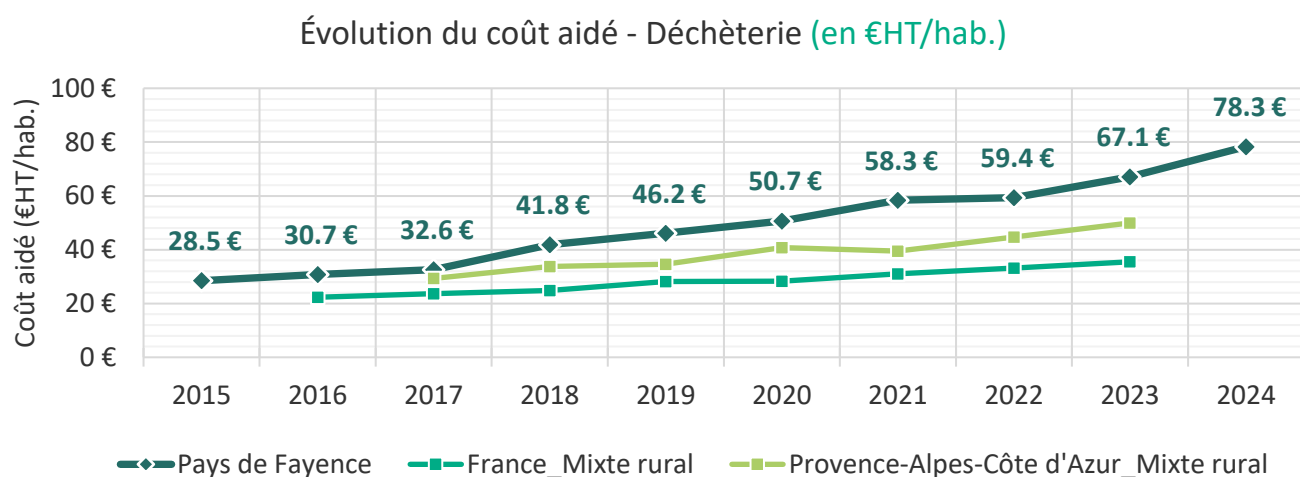
Évolution du coût aidé - Verre (en €HT/t)



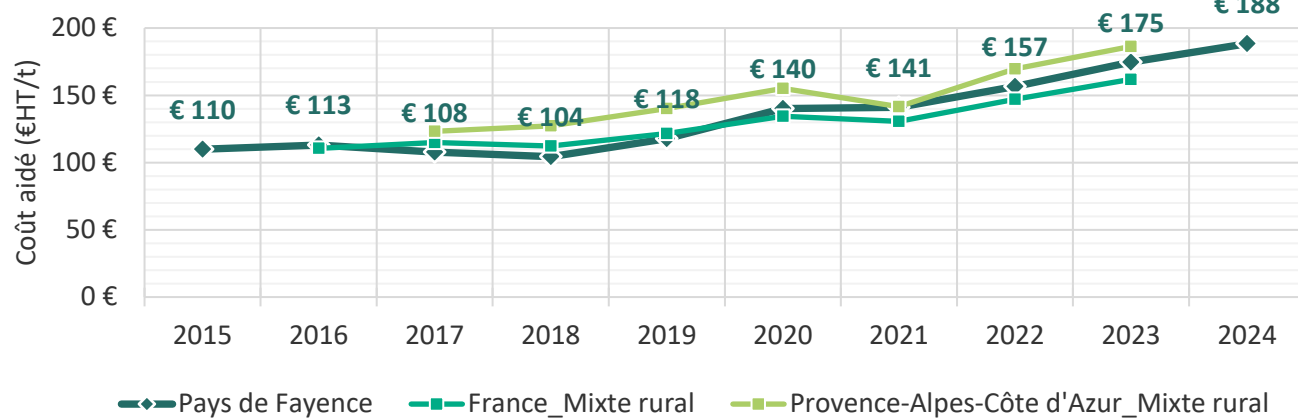
2.4.3 Zoom sur les emballages et papiers



2.4.4 Zoom sur les déchetteries



Évolution du coût aidé - Déchèterie (en €HT/t)



ANNEXES

Annexe n°1 : Evolution des tonnages des ordures ménagères de 1980 à 2024.

Annexe n°2 : Evolution des tonnages issus de la collecte du verre de 1997 à 2024.

Annexe n°3 : Evolution des tonnages issus de la collecte des emballages et papiers de 1997 à 2024.

Annexe n°3 : Evolution des tonnages issus de la déchetterie de Tourrettes de 2006 à 2024.

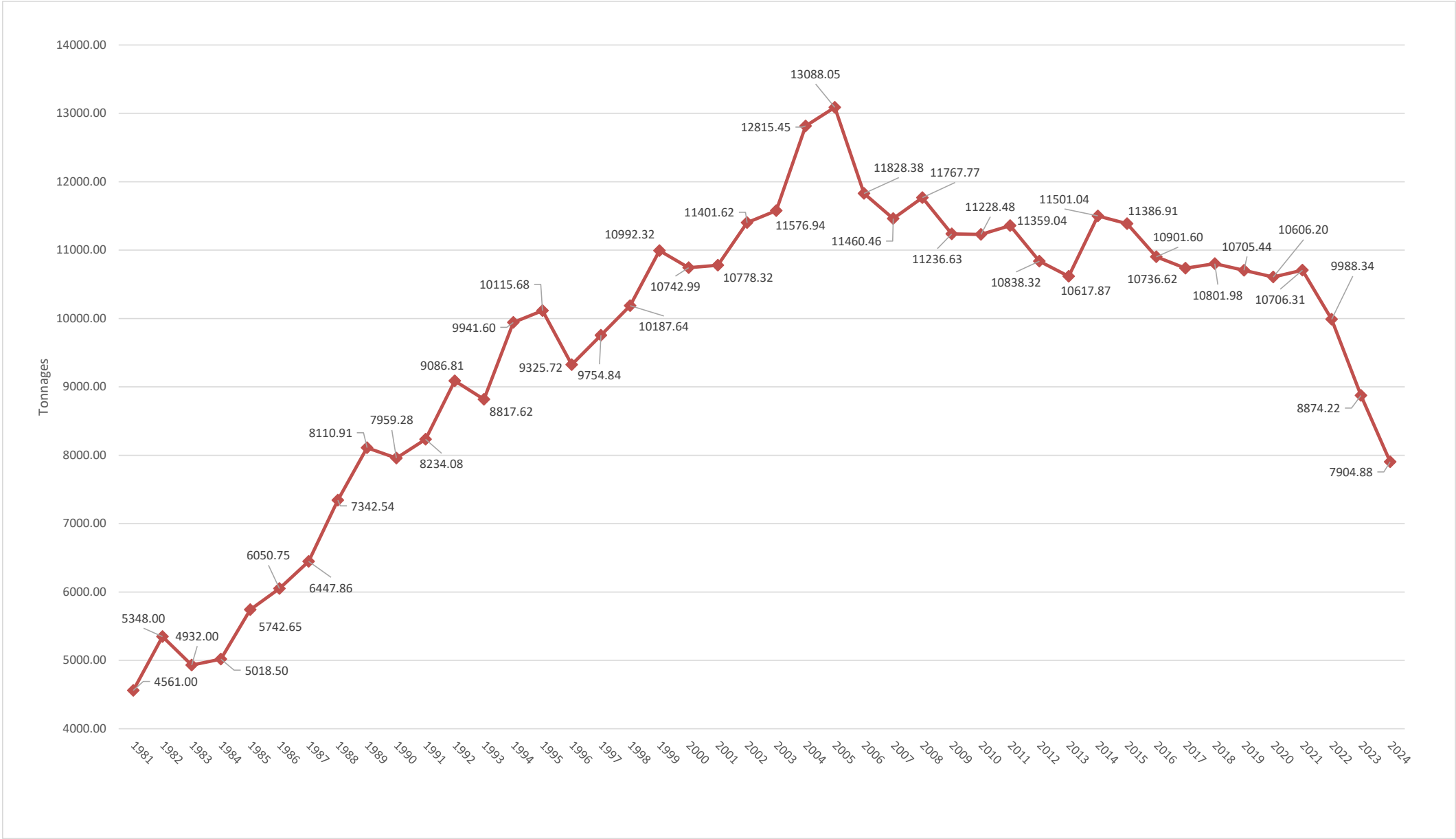
Annexe n°4 : Evolution des tonnages issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt de 2013 à 2024.

Annexe n°5 : Evolution des tonnages de cartons de 2011 à 2024.

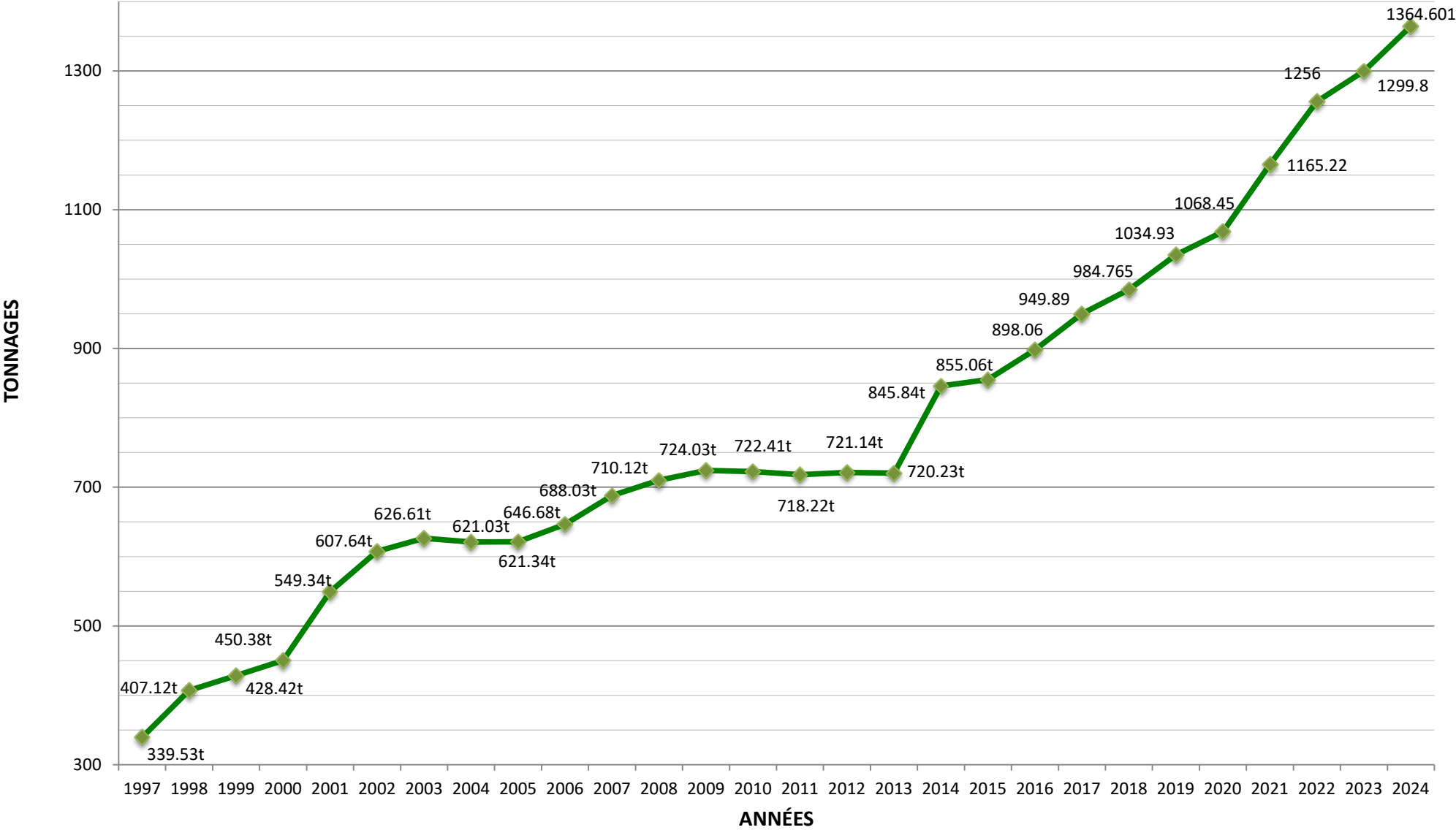
Annexe n°6 : Evolution des déchets ménagers et assimilés de 2010 à 2024.



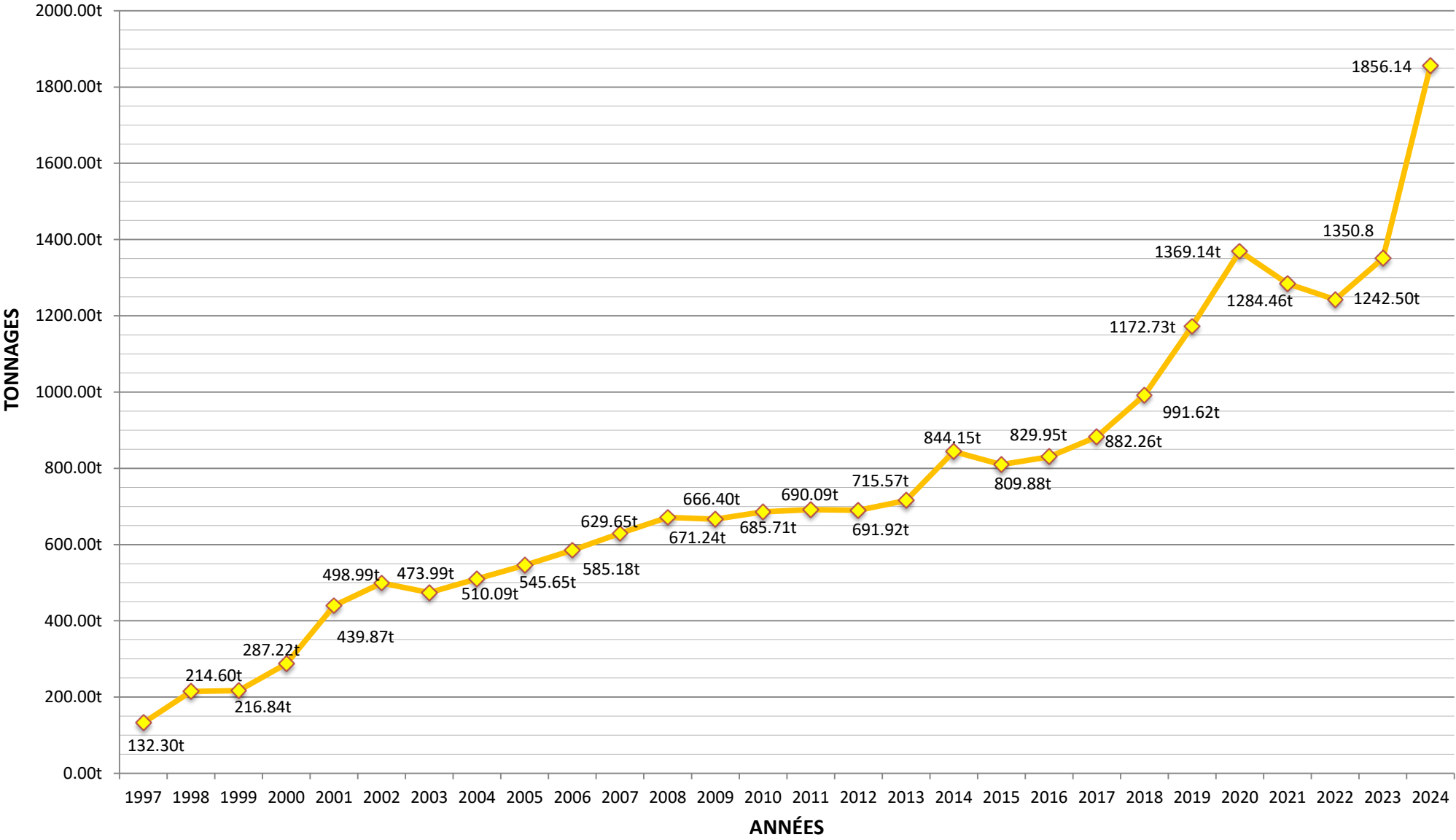
ANNEXE N°1 : ÉVOLUTION DU TONNAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES DE 1980 À 2024



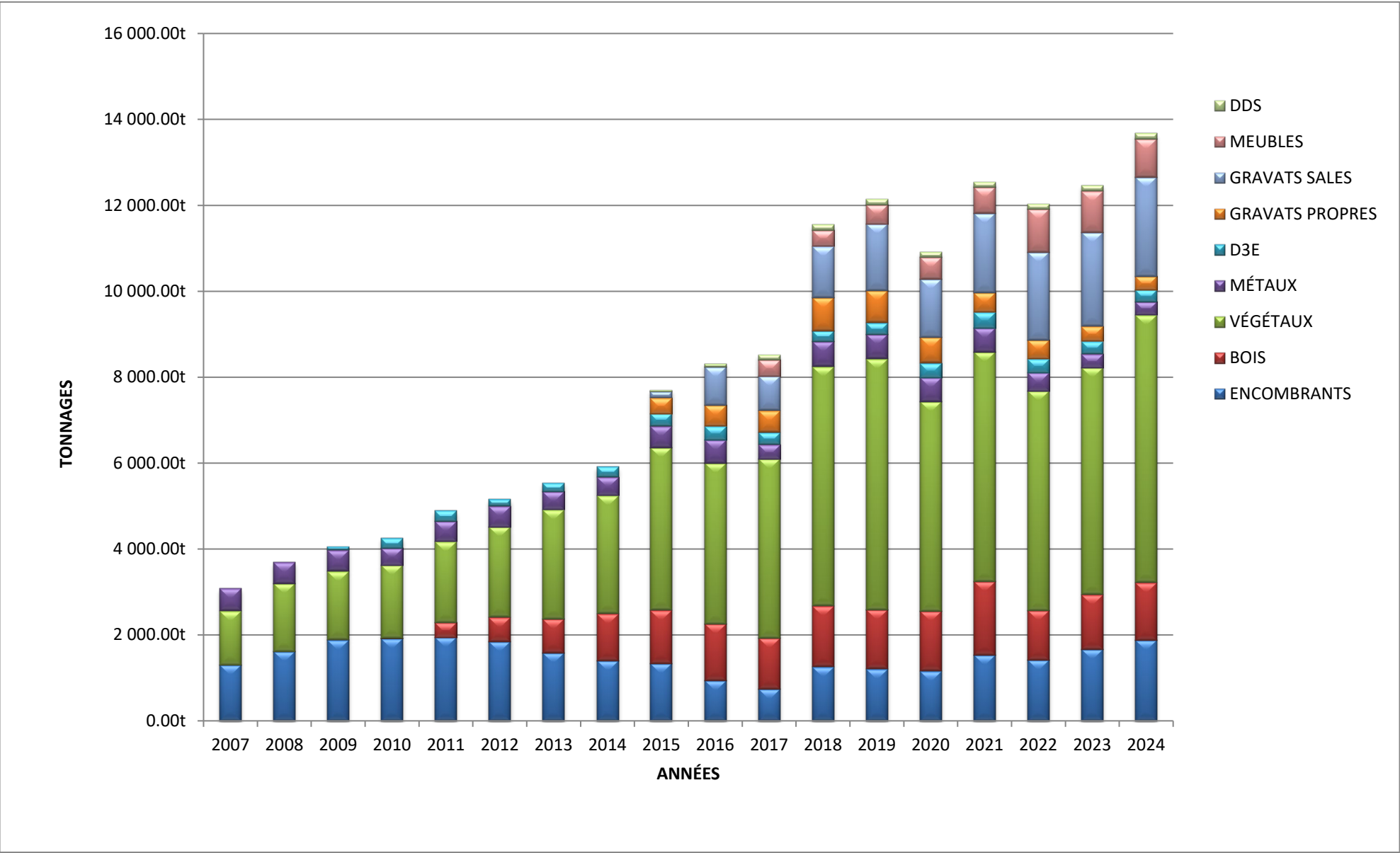
ANNEXE N°2 : ÉVOLUTION DES TONNAGESDE VERRE DE 1997 À 2024



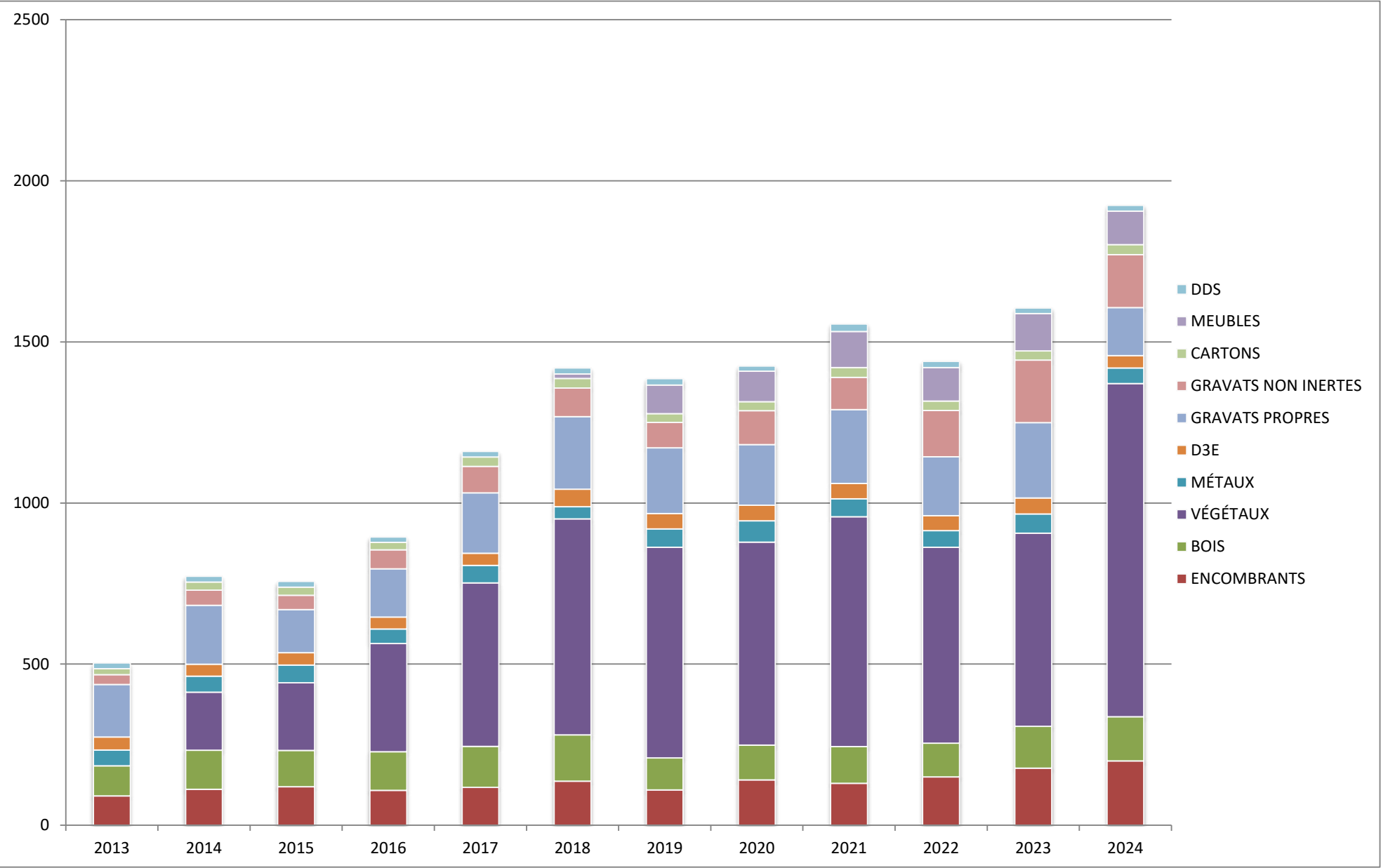
ANNEXE N°3 : ÉVOLUTION DES TONNAGES DE PAPIERS ET D'EMBALLAGES DE 1997 À 2024



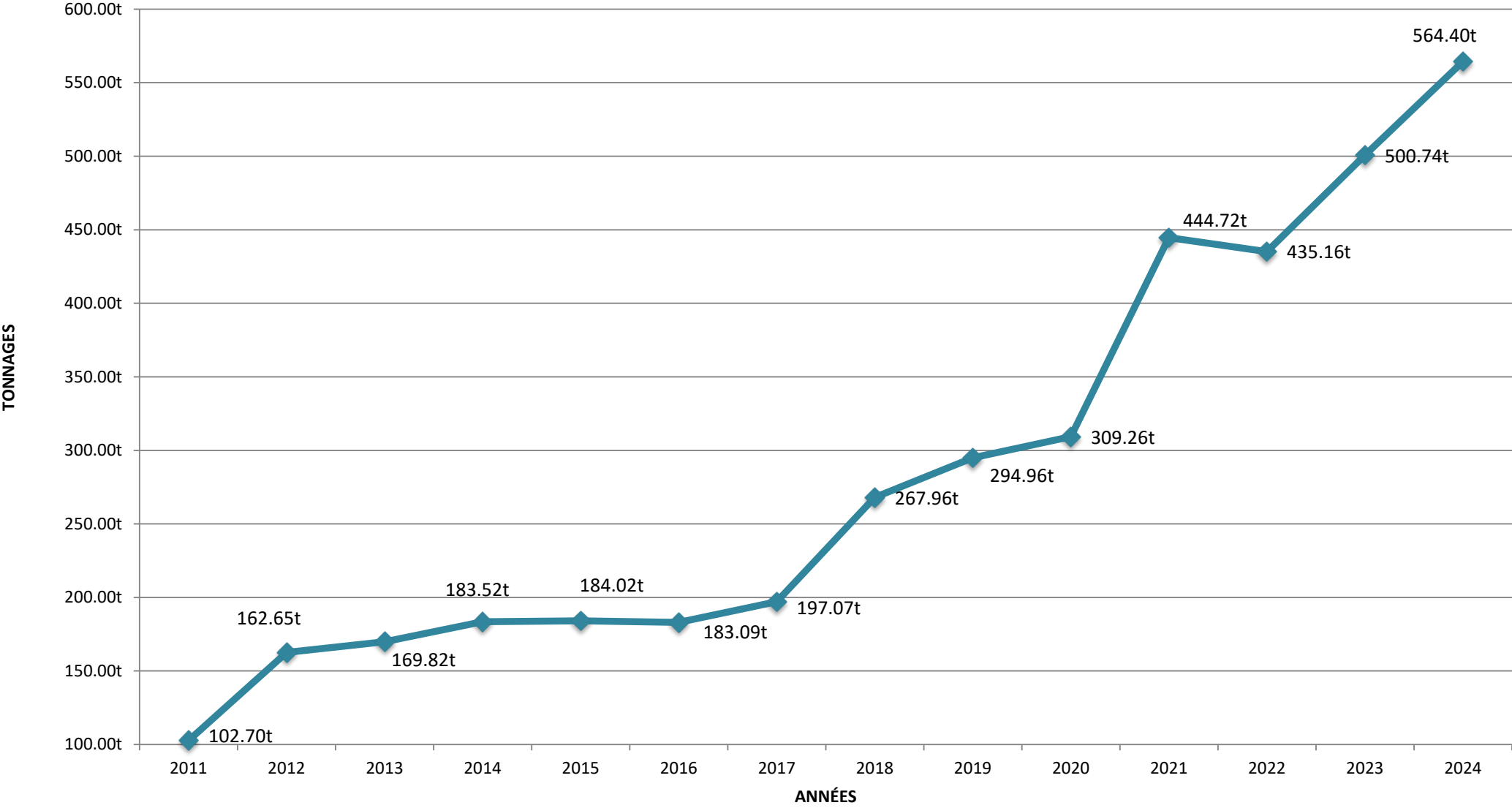
ANNEXE N°4 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA DÉCHETTERIE DE TOURRETTES DE 2007 À 2024



ANNEXE N°5 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA DÉCHETTERIE DE BAGNOLS EN FORET DE 2013 À 2024



ANNEXE N°6 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DES COLLECTES DE CARTONS DE 2011 À 2024



ANNEXE N°7 : ÉVOLUTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (en kg/hab)

